

Rapport annuel 2002

CFDD – CONSEIL FEDERAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Rue des Aduatiques 71-75, 2e étage, 1040 Bruxelles
téléphone: 02-743.31.50, fax: 02-743.31.59
e-mail: mail@frdo-cfdd.be
site web: <http://www.frdo-cfdd.be/>**



L'assemblée générale du CFDD a approuvé ce rapport le 18 février 2003, en exécution de l'article 11, §5 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	3
1. Objectif et structure du CFDD	5
1.1. Mission.....	5
1.2. Tâches.....	5
1.3. Composition.....	6
1.4. Fonctionnement interne.....	7
2. Rapport d'activité	8
2.1. Assemblées générales	8
2.2. Bureaux	10
2.3. Groupes de travail	11
2.4. Avis	16
2.5. Activités de forum et d'information	31
2.6. Recherches et études.....	35
2.7. Représentations et contacts	35
2.8. Secrétariat	38
3. Rapport financier	39
Annexes	43
Annexe 1. Liste des membres 2002.....	43
Annexe 2. Présences aux assemblées générales	45
Annexe 3. Participation aux groupes de travail.....	48
Annexe 4. Liste des avis 2002.....	49



Avant-propos

Le CFDD est de plus en plus reconnu politiquement et les membres du Conseil participent activement au travail. Ce sont là les deux conclusions les plus saillantes de ce rapport annuel 2002. Un simple coup d'œil sur les graphiques et les diagrammes de ce rapport suffit pour s'en rendre compte.

Le développement durable est sur la voie ascendante mais cela pourrait être mieux. Le Sommet mondial sur le Développement durable (Johannesburg 26/8 – 4/9/02) a confirmé le développement durable comme cadre normatif de la politique. Il est important, dans la recherche d'une solution aux problèmes sociétaux, d'avoir une vision à long terme et de garder à l'œil la cohérence entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Mais Johannesburg n'a pas abouti à suffisamment d'engagements concrets. Au niveau belge, nous constatons aussi que le développement durable constitue encore trop peu un cadre de référence pour tous les ministres. Nous avons formulé cette constatation dans un avis adressé au gouvernement en préparation de Johannesburg et qui contenait " dix priorités " pour la politique fédérale. Cet avis reste pertinent.

Pourtant, une évolution positive est visible. Nous l'expérimentons aussi comme Conseil. Le nombre d'avis demandés par le gouvernement a augmenté de manière spectaculaire l'année dernière. Le CFDD a rendu en 2002 plus de trente avis, ce qui constitue le tiers du nombre total d'avis que le Conseil a rendu depuis sa création en 1993. Cette année, le Premier Ministre Verhofstadt, qui a prononcé un discours lors d'un symposium du CFDD, a demandé pour la première fois un avis au Conseil.

L'autorité fédérale fait aussi de plus en plus appel au Conseil dans le cadre de la préparation de conférences internationales. Ici, l'autorité désire surtout mieux connaître les différentes positions des membres du CFDD. Pour ce faire, des tables rondes sont organisées. Trois tables rondes ont été organisées avec la Ministre Neyts sur l'agenda de l'Organisation mondiale du Commerce et une autre avec le Secrétaire d'Etat Deleuze en préparation du Sommet mondial sur le Développement durable de Johannesburg. Cette année, le Conseil a aussi été invité à trois reprises à des auditions au Parlement.

La large composition du Conseil constitue un atout important pour l'exercice de ses fonctions d'avis et de forum. La diversité d'expertise qui est ainsi la sienne lui permet d'aborder facilement les dossiers dont il s'occupe sous les différents angles qui sont importants pour le développement durable. Pourtant, le développement durable reste une nouvelle discipline. La prise en compte intégrée des problèmes est un processus d'apprentissage permanent au cours duquel l'expertise se construit au fur et à mesure.

Il est donc important que l'autorité investisse dans la construction de capacités, non seulement en son sein, mais aussi en faveur des organisations sociétales, auxquelles elle fait de plus en plus appel, et ce à juste titre, dans le cadre de différentes formes de consultation et de participation.

L'année dernière, le Conseil a contribué au renforcement du réseau international de relations entre des conseils de développement durable. Ainsi à Johannesburg, nous avons organisé en marge du Sommet mondial une rencontre internationale de conseils de développement durable. Le Vice-président du Conseil, le Prince Philippe, y a d'ailleurs prononcé un discours. En décembre, nous avons pris l'initiative d'organiser pour la première fois une réunion de conseils de développement durable européens; cette rencontre se tint à Bruxelles.



Le Conseil a commandé l'année dernière une deuxième enquête sur la base sociale du développement durable dans notre pays. Il est apparu que la base sociale du développement durable ne s'est pas élargie les trois dernières années mais qu'elle s'est approfondie. Il y a également du travail à accomplir pour chacun en matière d'information et de sensibilisation. Nous espérons que l'autorité va aussi investir à ce niveau.

Naturellement, il est important que les moyens disponibles soient utilisés d'une manière optimale. C'est pourquoi le Bureau du Conseil a décidé qu'en 2003 des contacts seraient établis avec d'autres conseils d'avis, membres du CFDD, afin de mieux échanger l'information et d'arriver à une meilleure synergie.

Nous devons, en tant que Conseil, chercher constamment à réaliser de la manière la plus professionnelle possible les missions qui nous sont confiées par l'autorité. Cette question sera particulièrement à l'ordre du jour de cette année 2003, année des dix ans d'existence du CFDD. Nous prévoyons d'organiser des concertations avec des responsables du gouvernement, du parlement ainsi qu'avec nos propres membres afin de voir comment nous pouvons améliorer la qualité de notre travail.

Enfin, je voudrais remercier tous les membres du Conseil ainsi que les collaborateurs du secrétariat pour avoir fourni un travail de qualité et s'être impliqués avec un enthousiasme apprécié. Vous pourrez remarquer dans le rapport annuel qui suit que tous ces efforts ne sont pas restés sans résultats.

Theo Rombouts
Président



1. Objectif et structure du CFDD

1.1 Mission

Le Conseil Fédéral du Développement Durable a été créé par la loi du 5 mai 1997 sur la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable, en tant que successeur du Conseil National du Développement Durable. Cette loi vise une meilleure organisation et coordination de la politique fédérale en matière de développement durable, d'une part en contribuant à la création de capacités au niveau du gouvernement et de l'administration, et d'autre part par le renforcement du fonctionnement du CFDD en tant qu'organe consultatif.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992, est à l'origine de la création du Conseil. Dans les cinq conventions de Rio (la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, le Plan d'Action 21, la Déclaration concernant la gestion et la sauvegarde des forêts, la Convention cadre en matière de changement climatique et enfin la Convention en matière de biodiversité), les auteurs soulignent l'importance de la participation des acteurs sociaux. Tous les chapitres du Plan d'Action 21 parlent de cette nécessité. Dix chapitres sont intégralement dédiés au renforcement du rôle des groupes sociaux et dans le chapitre 38, il est recommandé de mettre en place des structures de coordination nationales pour permettre la mise en œuvre de stratégies et de mesures de développement durable.

La mission du Conseil est de fonctionner comme un forum d'avis et de concertation des organisations sociales et des pouvoirs publics, dans le but de promouvoir l'intégration d'un développement durable dans le processus décisionnel de la politique fédérale, et de contribuer à l'élargissement de l'assise sociale du développement durable.

1.2 Tâches

Le CFDD est l'un des trois piliers prévus par la loi du 5 mai 1997 sur le développement durable pour soutenir la politique fédérale en matière de développement durable. Le premier pilier assure une 'structure décisionnelle' spécifique dans laquelle les autorités fédérales, les communautés et les régions sont impliquées. Il s'agit en l'occurrence de la *Commission interdépartementale du développement durable* (CIDD), qui a pour mission de stimuler l'attention au développement durable dans la politique des divers départements et de coordonner les travaux d'élaboration d'un plan fédéral quadriennal pour le développement durable. Le deuxième pilier fonctionne en tant que 'moteur structurel'. Il s'agit du *Bureau fédéral du Plan* (BFP), qui dresse un rapport fédéral sur le développement durable tous les deux ans et contribue à l'établissement du plan. Cette année, un nouvel organe, *le Service Public de Programmation Développement durable* (SPP DD), a été créé, par arrêté royal du 25 février 2002, avec comme objectif la préparation de la politique et la coordination de l'exécution de la politique en matière de développement durable, ainsi que la mise à disposition d'expertise. Le troisième pilier est une 'structure de concertation sociale' en matière de développement durable: il s'agit en l'occurrence du CFDD.

Outre la formulation d'un avis motivé sur le plan fédéral, le Conseil s'est encore vu attribuer quatre tâches par le législateur (loi du 5 mai 1997, art. 11, § 1):

- ◇ "a) formuler des avis concernant toutes les mesures relatives à la politique fédérale en matière de développement durable, prises ou envisagées par les autorités fédérales, et plus particulièrement en exécution des engagements internationaux de la Belgique;
- ◇ b) être un forum dans lequel des idées peuvent être échangées concernant le développement durable;
- ◇ c) proposer des recherches dans tous les domaines ayant un lien avec le développement durable;



- ◇ d) susciter la collaboration la plus large possible de la part des organisations publiques et civiles ainsi que du citoyen, afin de réaliser ces objectifs."

Le Conseil exerce les tâches susmentionnées de sa propre initiative ou à la demande des Ministres ou Secrétaires d'Etat, de la Chambre des Représentants ou du Sénat. Le Conseil formule ses avis dans les trois mois qui suivent la demande. En cas d'extrême urgence, le demandeur peut fixer un délai plus court. Le délai en question ne pourra cependant être inférieur à deux semaines.

Pendant ce temps le Conseil a reçu deux tâches supplémentaires. Tout d'abord dans le cadre de la Loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé L'art.19 stipule que le CFDD doit émettre un avis sur les projets d'arrêtés royaux pris en exécution de l'art.5, §1 et §2 concernant la protection de l'environnement et de la santé; de l'art.9 sur les biocides et de l'art.14 concernant les emballages. L'art.6, §7 donne la faculté au CFDD d'émettre un avis sur les accords sectoriels conclus en exécution de cette loi. D'autre part dans le cadre de la Loi du 25 mai 1999 relative à la coopération internationale belge, Titre III, Chapitre II, Section 1er -sur la coopération bilatérale directe- de cette loi stipule qu'un maximum de vingt-cinq notes stratégiques géographiques, ainsi que cinq notes stratégiques sectorielles et trois notes stratégiques thématiques seront transmises avec l'avis du CFDD à la Chambre des représentants et au Sénat.

Dans le cadre de sa mission de sensibiliser les organisations et les citoyens au développement durable, le Conseil stimule la discussion sur le développement durable, p.e. par l'organisation de symposiums, de séminaires et de tables rondes. Des experts, représentants du gouvernement, organisations sociales et le public ont la possibilité d'éclaircir leur point de vue et de dialoguer.

Pour informer et sensibiliser les organisations et le public sur le développement durable le Conseil a élaboré son propre site web ; il publie tous les trois mois le *CFDD-info* et supervise le éducatif *Billy Globe*, qui a une fonction de vulgarisation en matière de développement durable.

1.3 Composition

Aux termes de la loi sur le développement durable (art. 12, § 1), le CFDD se compose de:

- a. un président d'honneur: S.A.R. le Prince Philippe,
- b. un président,
- c. trois vice-présidents,
- d. six membres d'ONG pour la protection de l'environnement,
- e. six membres d'ONG pour la coopération au développement,
- f. deux membres d'ONG de défense des intérêts des consommateurs,
- g. six membres d'organisations des travailleurs,
- h. six membres d'organisations patronales,
- i. deux membres des producteurs d'énergie,
- j. six membres des milieux scientifiques,
- k. un représentant de chaque Secrétaire d'Etat ou Ministre fédéral,
- l. un représentant de chaque Région et de chaque Communauté.

Tous les membres, à l'exception des catégories k et l (représentants des autorités), sont nommés par le Roi, sur proposition du gouvernement, pour un mandat renouvelable de 4 ans.

Le Conseil a encore décidé d'inviter un certain nombre de personnes en qualité d'observateurs:

- un représentant des conseils suivants compétents pour les questions environnementales et socio-économiques (Règlement d'ordre intérieur, art. 2, § 2):
 - ◇ Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen,



- ◇ Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable,
- ◇ Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale,
- ◇ Conseil économique et social pour la Région de Bruxelles-Capitale,
- ◇ Conseil Central de l'Économie,
- ◇ Sociaal-economische Raad van Vlaanderen,
- ◇ Conseil économique et social de la Région wallonne,
- ◇ Comité national de l'Energie;
- quatre conseillers scientifiques (R.O.I., art. 13, § 1);
- un représentant du Bureau fédéral du plan (décision de l'assemblée générale du 29 mai 1998) ;
- un représentant de la Commission Interdépartementale de Développement Durable (décision de l'assemblée générale du 28 octobre 2000).

Au total, le Conseil compte septante-neuf membres, dont trente-huit sont des représentants autorisés à prendre part aux votes (catégories b à j inclus). Ceux-ci sont choisis par le gouvernement sur une liste double proposée par leurs organisations représentatives. Vous trouverez à l'annexe 1 la composition du CFDD au 31 décembre 2000.

En tant que *forum multistakeholder* le CFDD est de composition large. Aussi bien des représentants des partenaires sociaux traditionnels, que des organisations non gouvernementales et du monde scientifique font partie du Conseil, de même que des représentants du secteur public et des experts qui participent aux réunions sans droit de vote. La présence d'organisations ayant des compétences en matière économique, sociale et écologique favorise une approche intégrée des sujets à propos desquels le Conseil formule des avis.

1.4 Fonctionnement interne

Les lignes de force de l'organisation et le fonctionnement du CFDD ont été fixés dans le *règlement d'ordre intérieur*. Celui-ci a été fixé par l'Arrêté Royal du 10 août 1998 (publié au Moniteur Belge du 23 septembre 1998). L'assemblée générale est compétente pour tous les aspects du fonctionnement relatifs au contenu. Par ailleurs, le président, les vice-présidents, le Bureau, les groupes de travail permanents et le secrétariat ont chacun leur propre rôle à jouer.

L'assemblée générale, dans laquelle sont représentés tous les membres avec et sans droit de vote, se réunit en moyenne cinq fois par an. L'assemblée du conseil approuve les avis, décide de l'organisation d'activités de forum, prend la décision finale concernant le rapport annuel, le rapport financier, le budget et le programme des groupes de travail. Les rapports sont publics.

Le *bureau* est constitué du président d'honneur (dont le représentant assiste aux réunions), du président, des vice-présidents; d'un représentant de chacun des groupes suivants: les ONG pour la protection de l'environnement, les ONG pour la coopération au développement, les organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que les secrétaires permanents. Le bureau se charge entre autres de la préparation et du suivi de l'assemblée générale, de la transmission des projets d'avis des groupes de travail à l'assemblée générale, de la présentation à cette assemblée du rapport annuel et du rapport financier pour approbation, de la sélection du personnel, de la prise de décisions pratiques importantes et de la direction du secrétariat. Le bureau se réunit chaque mois.

Les *groupes de travail* préparent les avis et les activités de forum sur leur terrain. Il y a six groupes de travail actifs: *Energie et climat*, *Stratégies de durabilité*, *Relations internationales*, *Normes de produits*, *Recherche scientifique et développement durable* et *Sensibilisation et communication* ; un groupe de travail fonctionne "ad hoc" : *Biodiversité et forêts*. Ces groupes de travail sont constitués de membres du conseil ou de suppléants et d'experts désignés par eux. Les groupes de travail peuvent inviter en permanence des fonctionnaires et d'autres experts. L'assemblée générale désigne les présidents des groupes de travail, sur proposition du bureau. Les groupes de travail préparent les avis de façon approfondie, de sorte que l'assemblée générale ne doive plus que régler quelques points difficiles. Chaque groupe de travail est secondé par au moins un membre du personnel du secrétariat.

2. Rapport d'activité

2.1. Assemblées générales

Le Conseil s'est réuni cinq fois en assemblée générale pendant cette année 2002 (pour la liste des membres, voir *annexe 1*). Trente et un avis ont été émis (pour la liste complète des avis, voir *annexe 4*). Comme le montre la figure 1 ci-dessous, la participation globale aux assemblées générales est restée très stable. On note cependant une augmentation de la participation des membres avec droits de vote et une diminution de la participation des observateurs (pour des données plus détaillées, voir *annexe 2*).

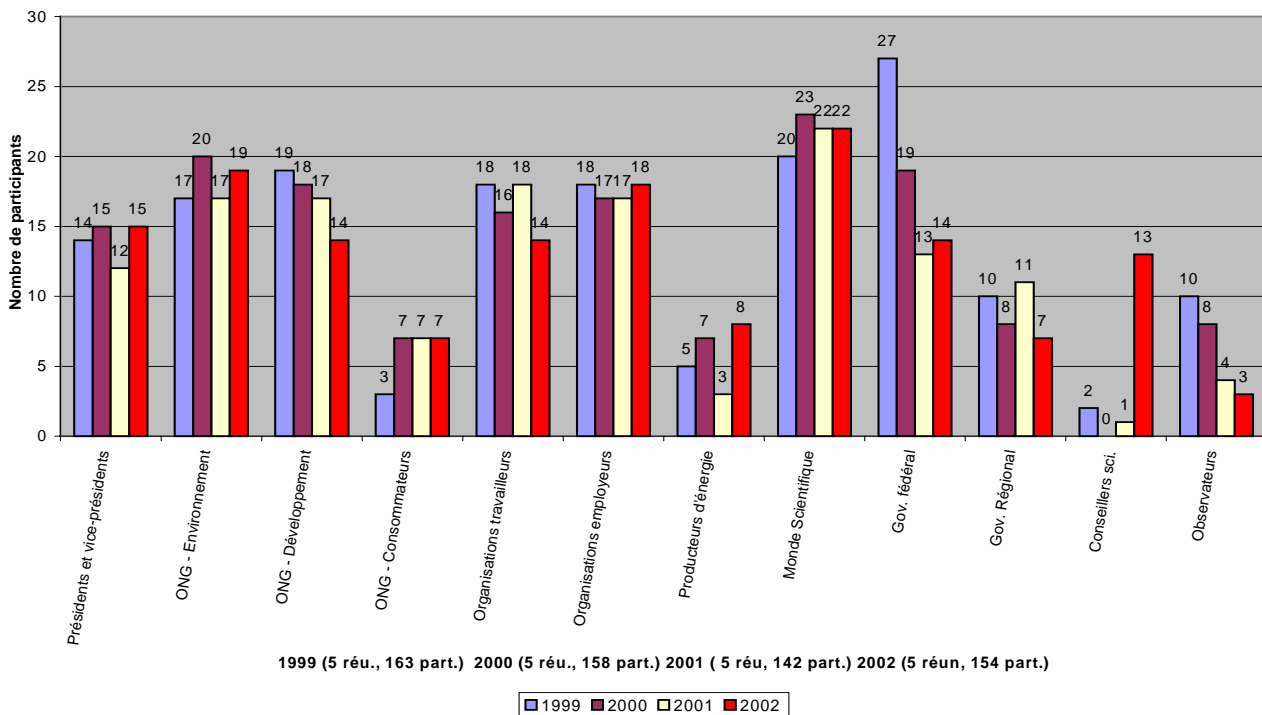


Figure 1 : Évolution des présences lors des assemblées générales, total des participants par catégories (1999 à 2002)

La *première assemblée générale* de l'année a eu lieu le 19 février. L'ordre du jour comportait l'approbation de 3 projets d'avis :



- avis sur un projet d'AR relatif aux factures de fourniture d'électricité et de gaz ;
- avis sur un projet d'AR relatif à la puissance sonore produite par des matériels utilisés à l'extérieur.

L'avis sur les indicateurs de développement durable a été reporté à l'assemblée générale suivante.

Le Conseil a ensuite entendu les exposés du Secrétaire d'Etat au Développement durable, Olivier Deleuze, de M. Lenaerts, représentant de la Ministre Aelvoet, de Messieurs Van Hecken et Crabbé, représentants du Secrétaire Boutmans et de Mme Missotten, représentante du Ministre Picqué, sur le suivi des avis du Conseil approuvés l'année passée (ces rapports ont été repris dans le rapport d'activités 2001 et peuvent être consultés sur le site web du Conseil).

Les derniers points de cette assemblée générale furent une discussion sur le projet pour le symposium " Rio +10 " et un échange de vues sur la composition de la délégation belge à Johannesburg.

Lors de la *deuxième assemblée générale*, le 16 avril, quatre projets d'avis ont été approuvés. Ils s'agissait de :

- avis préparatoire au Sommet mondial de Johannesburg ;
- avis sur les indicateurs de développement durable ;
- avis sur les substances et préparations dangereuses – transposition de quatre directives ;
- avis sur la modification de la loi sur les normes de produits.

Le projet d'avis préparatoire au Sommet mondial de Johannesburg a suscité une très longue discussion, sur chaque point et sur chaque fiche technique.

Le rapport annuel a ensuite été approuvé.

La *troisième assemblée générale* s'est déroulée le 18 juin. Sept projets d'avis y ont été approuvés :

- avis sur les grandes lignes du Plan directeur fédéral " politique de produits et environnement " ;
- avis sur deux projets d'AR relatifs à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans les peintures et vernis ;
- avis sur un projet d'AR relatif à la teneur en soufre du gasoil de chauffage
- avis sur les substances dangereuses (créosote) ;
- second avis préparatoire au Sommet Mondial de Johannesburg ;
- avis sur l'utilisation en Belgique des mécanismes de flexibilité ;
- avis sur un projet d'AR relatif aux factures de charbon et de gasoil de chauffage.

Ensuite, les chercheurs de l'IGEAT et de HIVA qui ont mené à bien la deuxième enquête sur l'existence d'une base sociale au développement durable ont présenté les résultats.

Puis les membres ont entendu un bref rapport du Prepcom 4 (Bali).

Le 15 octobre, la *quatrième assemblée générale* a approuvé neuf projets d'avis :

- premier avis sur le suivi de Johannesburg ;
- avis sur les chaudières ;
- avis sur les emballages ;
- avis sur les composés organostanniques ;
- avis sur les Organismes génétiquement modifiés ;



- avis général sur les notes stratégiques sectorielles et thématiques de la DGCI ;
- avis sur la note stratégique agriculture et sécurité alimentaire ;
- avis sur la note concernant l'égalité des chances ;
- avis sur la note concernant la construction de la paix.

Les membres ont entendu ensuite les rapports de deux réunions :

- entre les vice-présidents du Conseil, au cours de laquelle il a été décidé que les vice-présidents veilleront à la pertinence et à la qualité générale des avis et prendront des contacts avec les autres conseils membres du CFDD pour se concerter sur les possibilités de synergie ;
- du Bureau avec les présidents et vice-présidents des groupes de travail. La première partie de cette réunion a été consacrée à la politique de communication du Conseil, et la seconde à l'évaluation du travail du Conseil.

Pour terminer, M. Rombouts a fait un bref compte-rendu de la mission à Johannesburg.

Enfin, la *cinquième assemblée générale* de l'année a eu lieu le 17 décembre.

Neuf avis ont été approuvés. Ils portaient sur

- le Plan national d'action environnement-santé ;
- les incidences sur l'environnement du programme indicatif électricité et du plan indicatif d'approvisionnement en gaz naturel ;
- les véhicules hors d'usage ;
- la note stratégique enseignement et formation ;
- la note stratégique soins de santé de base ;
- la note stratégique environnement ;
- le Plan politique de produits ;
- les émanations des engins mobiles non routiers ;
- la teneur en plomb des essences pour véhicules à moteur.

Mme Van Hauwermeiren (BBL) a été cooptée au Bureau, en remplacement de Mme Thérèse Snoy (Inter-Environnement Wallonie), démissionnaire.

Mesdames Catherine Rousseau (CRIOC) et Myriam Gérard (CSC) ont été confirmées respectivement comme présidente et vice-présidente du groupe de travail Sensibilisation et communication.

2.2. Bureaux

Le Bureau du Conseil s'est réuni 10 fois cette année : le 8 janvier, le 5 février, les 5 et 29 mars, le 7 mai, le 4 juin, le 17 septembre, le premier octobre, le 5 novembre et le 3 décembre. Deux de ces réunions (celles du 5 février et du premier octobre) ont été élargies aux présidents et vice-présidents des groupes de travail. Une réunion supplémentaire a été tenue le 13 septembre par les vice-présidents du Conseil.

Composition du Bureau

M. Theo Rombouts, Président

Prof. Arthur Bodson, Vice-Président

Mme Anne Panneels, Vice-Présidente

Prof. Rudi Verheyen, Vice-Président

Mme Thérèse Snoy (jusqu'au 1^{er} novembre 2002), Mme Saar Van Hauwermeiren, ONG compétentes en matière d'environnement

M. Bart Bode, ONG compétentes en matière de coopération au développement

Mme Lut Slabbinck (jusque juin 2002), M. Alain Wilmart, organisations des travailleurs



Mme Isabelle Chaput, organisations des employeurs
M. John Cornet d'Elzcius, représentant du Prince Philippe.

2.3. Groupes de travail

Cette année, six groupes de travail ont été actifs. Le nombre de groupes de travail s'est élevé à 93 en 2002, rejoignant de près le record de 2000 où il y avait eu 95 réunions de groupes de travail (voir *figure 2*).

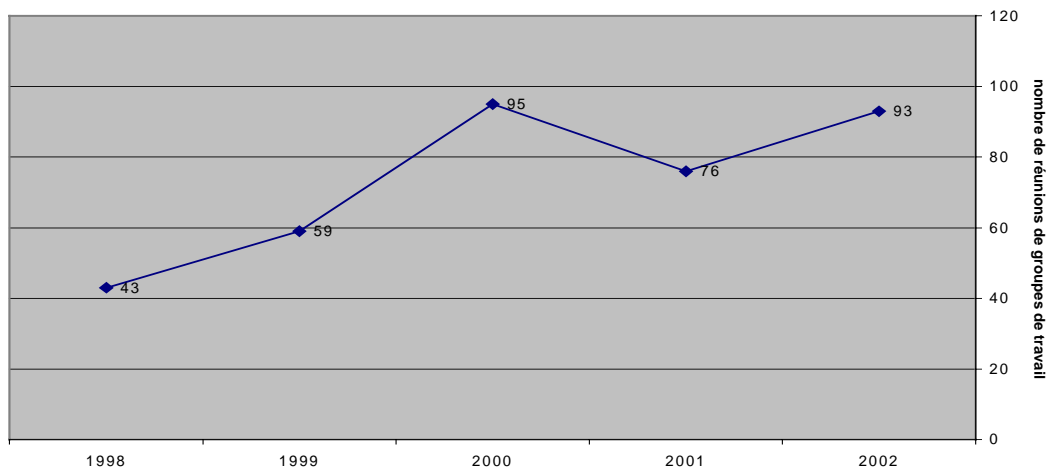


Figure 2 : Evolution du nombre de groupes de travail tenus par année de 1998 à 2002

Vous trouverez ci-dessous un graphique illustrant pour 2002 la participation aux groupes de travail par groupes de la société civile représentés au Conseil (*figure 3*), ainsi qu'une comparaison de cette participation avec les années précédentes. (*figure 4*, voir aussi *l'annexe 3* pour les détails par groupe de travail en 2002).

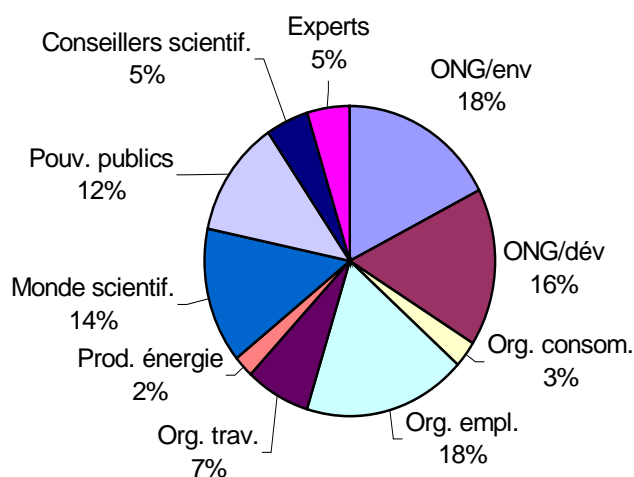


Figure 3 : Pourcentage de participation aux groupes de travail par catégorie (2002 : 93 réunions, 890 participants, 9.57 participants par réunion en moyenne)

On peut constater sur la *figure 3* un bon équilibre dans la représentation des différents groupes cibles qui représentent la société. Il faut noter que les organisations de consommateurs et les producteurs d'énergie ne disposent que du tiers des sièges des autres groupes, ce qui explique que leur pourcentage de participation soit plus bas

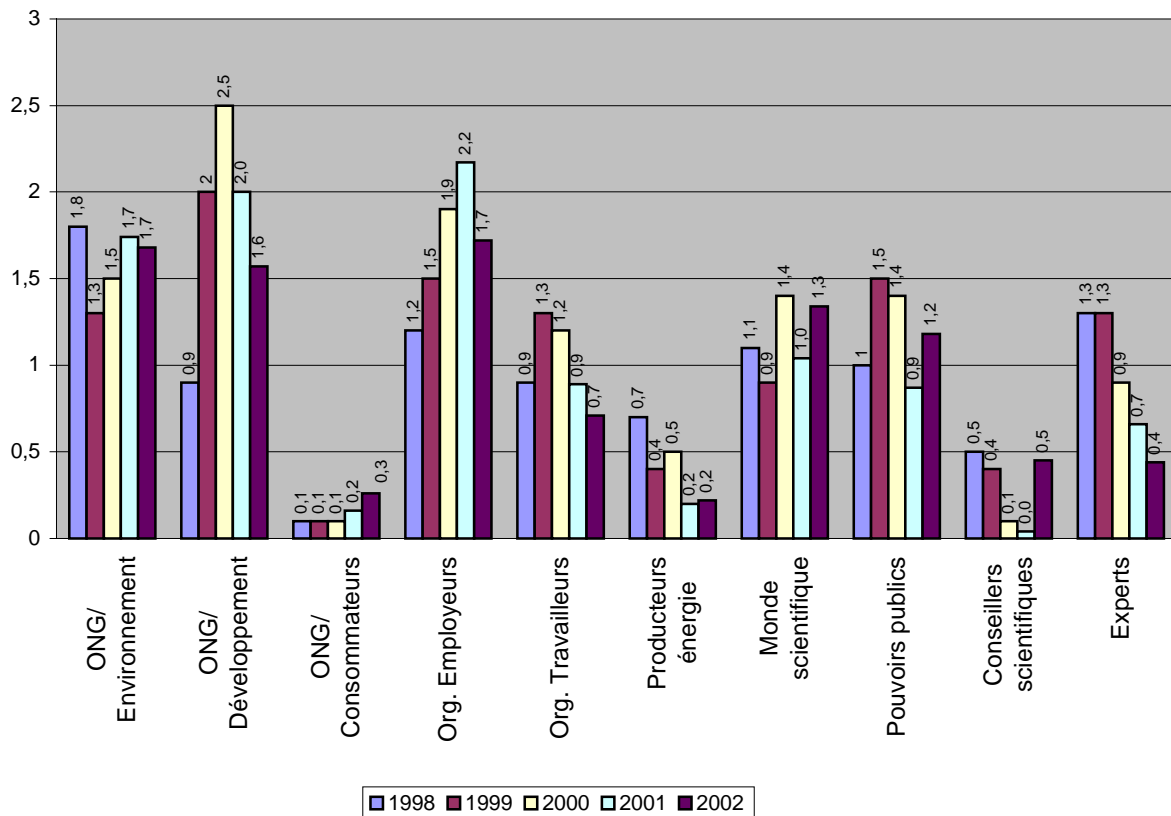


Figure 4: Evolution de la participation moyenne par réunion aux groupes de travail par catégorie de membres (1998 à 2002)

A la *figure 4* qui donne le nombre moyen de participants aux groupes de travail par réunion, on voit une nette augmentation de la participation des représentants du monde scientifique. Pour chaque groupe cible, on constate néanmoins un bon taux de présence dans tous les groupes de travail : il y a en effet en moyenne au moins un représentant des grands groupes cibles présent par réunion, à l'exception des organisations de travailleurs.

Énergie et climat

Ce groupe, toujours placé sous la présidence du professeur Jean-Pascal van Ypersele de l'UCL, s'est réuni 18 fois. Mme Lut Slabbinck (ACV) a été vice-présidente du groupe jusqu'en juillet. M. Roger Aertsens (Fedichem) lui a succédé.

Le groupe a travaillé à la préparation de trois avis : *l'avis sur l'utilisation en Belgique des mécanismes de flexibilité* (18 juin), *l'avis sur un projet d'arrêté royal relatif aux factures de charbon et gazoil de chauffage* (18 juin), en collaboration avec le groupe de travail Normes de produits et *l'avis sur un projet d'AR relatif à l'évaluation des incidences sur l'environnement du programme indicatif des moyens de production d'électricité, du plan de développement du réseau de transport d'électricité et du plan indicatif d'approvisionnement en gaz naturel* (17 décembre).



Le groupe a également collaboré à la préparation de *l'avis sur un projet d'AR relatif aux factures de fourniture d'électricité et de gaz* (19 février) avec le GT Normes de produits, et a apporté une contribution à *l'avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg* (16 avril) et au *premier avis faisant suite au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg* (15 octobre).

Lors de ses réunions, le groupe de travail a invité les experts suivants : Mesdames Cathy Plasman (cabinet Deleuze) et Elisabeth Ellegaard (Vlaams Gewest, AMINAL), Messieurs Benjamin Dessus, (CNRS, CFDD, France), Fernand Sonck (ICDO-CIDD), Pierre Tielemans (Ministère des Communications et de l'Infrastructure), Stéphane Cools (Région wallonne), Ward Herteleer (Infor Mazout), Marco Sereno (cabinet Deleuze), Peter Wittoeck (Federale Diensten Leefmilieu), Hubert Van den Bergh (VITO), Philippe Constant (ECONOTEC), Didier Goetghebuer (Institut wallon) et le professeur Aviel Verbruggen (Universiteit Antwerpen).

Recherche et développement durable

Présidé par le professeur Luc Hens (VUB), le groupe de travail s'est réuni treize fois. La vice-présidence est assurée par M. Willy Weyns (Conseiller scientifique, VIWTA-Vlaams Parlement).

Le groupe de travail a préparé un *avis sur les indicateurs de développement durable* (16 avril) et un *avis sur le projet de Plan national d'action Environnement Santé* (17 décembre). Il a aussi contribué à *l'avis préparatoire* (16 avril) et au *premier avis faisant suite au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg* (15 octobre).

Enfin, le groupe de travail a demandé une étude sur le thème "*Mesurer le développement durable en Belgique : quels rôles pour les processus participatifs ?*". Celle-ci doit paraître en avril 2003.

Ont été entendus en tant qu'experts : Mesdames Françoise Onclinx (IBGE-BIM), Liesbeth Taverniers (RUG-CDO), Véronique Angot (Commission européenne, DG environnement), Messieurs Walter Dejonge (RUG-CDO), Francis Radermaker (ACRR, association des cités et régions pour le recyclage), et le professeur Bernard Mazijn (RUG-CDO).

Normes de produits

Le groupe de travail s'est réuni vingt-deux fois. Il est placé sous la présidence du professeur Luc Lavrysen (U Gent). La vice-présidence est assurée par Mme Delphine Misonne (conseiller scientifique, Centre de droit de l'environnement, FUSL).

Le groupe a préparé de très nombreux avis (16) cette année, portant sur :

un projet d'AR relatif aux factures de fourniture d'électricité et de gaz (19 février), en collaboration avec le groupe de travail Energie et climat, *un avant-projet d'AR relatif à la puissance sonore produite par des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments* (19 février), *un avant-projet de loi modifiant la loi relative aux normes de produits* (16 avril), *les substances et préparations dangereuses - transposition de quatre directives* (16 avril), *les grandes lignes du plan directeur fédéral politique de produits et environnement* (18 juin), *deux projets d'AR relatifs à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans les peintures et vernis et dans les produits utilisés pour la retouche des véhicules* (18 juin), *un projet d'AR relatif à la teneur en soufre du gasoil de chauffage* (18 juin), *les substances et préparations dangereuses - transposition de deux directives (créosote)* (18 juin), *les niveaux d'émissions de NO_x et CO pour les chaudières de chauffage central* (15 octobre), *les métaux lourds dans les emballages* (15 octobre), *la dissémination volontaire dans l'environnement et la mise sur le marché d'OGM* (15 octobre), *les substances et préparations dangereuses - composés organostanniques* (15 octobre), *des mesures de prévention et autres en vue de limiter la pollution de l'environnement par les véhicules et de promouvoir un mode de production durable des véhicules* (17 décembre), *la protection de l'atmosphère contre les émanations de*



gaz et particules des engins mobiles non routiers (17 décembre), les dénominations, les caractéristiques et la teneur en plomb des essences pour véhicules moteur (17 décembre), l'avant-projet de plan directeur fédéral (2003 – 2005)- Politique des produits et environnement (17 décembre).

Le groupe a aussi contribué à l'élaboration du premier *avis préparatoire au Sommet Mondial de Johannesburg* (16 avril) et du premier *avis faisant suite au Sommet Mondial de Johannesburg* (15 octobre), et a collaboré avec le groupe de travail Energie et climat à l'avis sur *un projet d'AR relatif aux factures de charbon et gasoil de chauffage*.

Des experts ont été entendus par le groupe de travail : Mesdames Anne-France Woestyn (Services Fédéraux pour les affaires environnementales), Christa Huygh (Federale Diensten voor het Leefmilieu), Karen Janssens (cabinet Tavernier), Messieurs Bernard Mazijn (Coördinator Dienst Productbeleid, Federale diensten voor het leefmilieu), Michel Degallier (Services fédéraux pour les affaires environnementales), Serge Cornet (Federale Diensten voor het Leefmilieu), Luc Thys (Ministerie van Economische Zaken – Bestuur Energie).

Relations internationales

Sous la présidence du professeur Han Verschure (KULeuven) et la vice-présidence de M. Marek Poznanski (Collectif Stratégies Alimentaires), le groupe de travail s'est réuni seize fois.

Il a préparé sept avis, sur *les notes stratégiques sectorielles et thématiques de la DGCI* (15 octobre), *la note stratégique sectorielle de la DGCI sur l'agriculture et la sécurité alimentaire* (15 octobre), *la note stratégique thématique de la DGCI sur l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes* (15 octobre), *la note stratégique sectorielle de la DGCI sur la construction de la paix* (15 octobre), *la note stratégique sectorielle de la DGCI sur les soins de santé de base* (17 décembre), *la note stratégique thématique "environnement" de la DGCI* (17 décembre), *la note stratégique sectorielle de la DGCI sur l'enseignement et la formation* (17 décembre).

Le groupe a également collaboré à l'élaboration du premier *avis préparatoire au Sommet Mondial de Johannesburg* (16 avril) et du premier *avis faisant suite au Sommet Mondial de Johannesburg* (15 octobre).

Enfin, en collaboration avec la ministre Neyts, le groupe de travail a préparé trois tables rondes : le 13 mars, *Doha development agenda: procédure de consultation de la société civile* ; le 5 juillet, *Doha development agenda: Commerce des services (accord général sur le commerce des services - AGCS) et accès aux médicaments (accord sur les droits de la propriété intellectuelle - ADPIC)* ; le 14 novembre, *Préparation de la participation de la société civile à la Conférence internationale sur la mondialisation organisée par le Premier ministre Verhofstadt*.

Les experts suivants ont été entendus : Mme Hélène Ryckmans (Commission Femmes et Développement), Prof. Frank Maes (Universiteit Gent), Dhr Chris Vanden Bilcke (Buitenlandse Zaken), Dhr Gunther Sleenwagen (Buitenlandse Zaken), Dhr Henk Mahieu (Buitenlandse Zaken), Dhr Evert Maréchal (Buitenlandse Zaken), Docteur Jacques Laruelle (DGCI), M. Charles Tollenaere (DGCI) .

Stratégies de durabilité

Sous la présidence du professeur Marie-Paule Kestemont (conseiller scientifique, UCL), ce nouveau groupe de travail a remplacé le groupe Plan fédéral. Depuis mars 2002, le professeur Jacqueline Miller (conseiller scientifique, BEE) en assure la vice-présidence.



Le groupe s'est réuni quatorze fois cette année, et a préparé trois avis : un premier *avis préparatoire au Sommet Mondial de Johannesburg* (16 avril), en collaboration avec tous les groupes de travail du Conseil, un second *avis préparatoire au Sommet Mondial de Johannesburg* (18 juin) et un premier *avis faisant suite au Sommet Mondial de Johannesburg* (15 octobre), également en collaboration avec tous les groupes de travail.

Le groupe de travail a préparé également le symposium du 24 avril "*Production et consommation durables : une responsabilité commune*", ainsi que la table ronde du 10 juin en préparation à Johannesburg, à l'initiative du Secrétaire d'Etat Deleuze.

Quelques experts ont été invités : Mme Marie-Carmen Bex (SSTC), Dhr. Jan Verschooten (ICDO), M. Jean-Roger Drèze (attaché premier Verhofstadt), Dhr. Pieter Dresselaers (Task Force Duurzame Ontwikkeling, Federaal Planbureau), Mme Nadine Gouzée (Task Force Développement Durable, Bureau Fédéral du Plan), Dhr. Johan Pauwels (Task Force Duurzame Ontwikkeling, Federaal Planbureau).

Sensibilisation et communication

Mme Thérèse Snoy (Inter-Environnement Wallonie) a présidé ce groupe de travail jusqu'à la date de sa démission, fin octobre. C'est Mme Catherine Rousseau (CRIOC) précédemment vice-présidente qui a été désignée pour lui succéder. Mme Myriam Gérard assure la vice-présidence du groupe depuis décembre. Le groupe de travail s'est réuni dix fois.

Le groupe de travail a participé à l'élaboration de l'*avis préparatoire au Sommet Mondial de Johannesburg* (16 avril) et a joué le rôle de comité d'accompagnement pour la deuxième enquête sur l'existence d'une base sociale au développement durable.

Le groupe a travaillé cette année sur les thèmes suivants :

La préparation du Sommet Mondial de Johannesburg

De mars à août, avec l'aide de Jean Cech et Peter Dhondt, les journalistes qui président le comité d'accompagnement du site Billy Globe, diverses actions de sensibilisation et d'information des media, en préparation au Sommet Mondial, ont été réalisées : un fascicule, "*Petit pense-bête à l'usage des media : Expériences vécues de développement durable en Belgique*", qui reprend une série d'initiatives de terrain expliquant concrètement ce qu'est le développement durable ; un "*Who's who*" du développement durable en Belgique, qui donne une liste de personnes ressources, aisément utilisable pour les media ; un feuillet d'information diffusé à la presse, le "*Rio +10 Info-team*", qui en 5 numéros échelonnés de juin à août, ont donné à la presse une série d'informations sur la conférence de Johannesburg ; enfin, le "*Michel Leen Award 2002*", destiné aux jeunes dans les écoles supérieures de communication et initié par le Creative Club Belgium, a été consacré au développement durable. Le prix consiste entre autres en une campagne publicitaire gratuite : c'est ainsi que l'affiche gagnante a été placardée pendant trois semaines Place Stéphanie, et a paru dans divers journaux, pendant tout le mois d'octobre.

La publicité

Le groupe de travail a préparé une table ronde sur "publicité et développement durable", qui a eu lieu le 27 mars (voir le chapitre *tables rondes*). Tous les acteurs concernés (le CFDD, les autorités, les annonceurs, les media, le CRIOC, un représentant du Jury d'Ethique Publicitaire et le président de la Commission pour l'étiquetage écologique) ont participé à cette demi-journée. A terme, le groupe de travail a l'intention de remettre un avis. Mais le sujet doit encore être débattu.

La stratégie de communication du Conseil

Le groupe de travail a élaboré une note de synthèse pour le Bureau du Conseil, afin de décider quelles mesures doivent être prises pour améliorer la communication du Conseil.

Un appel d'offre sera envoyé à des bureaux de communication début 2003.

Le symposium sur la participation

Ce symposium sera organisé en collaboration avec les SSTC et la CIDD en mars 2003. Les membres du groupe de travail ont réfléchi sur le concept de base et sur un projet de programme.

Billy Globe

Un bilan des activités du site a été dressé par le comité d'accompagnement, qui a fait rapport au groupe de travail. Dans l'ensemble, le travail des opérateurs et des journalistes a été jugé correct. Le problème se pose de la continuité du site : le contrat des opérateurs se terminera en février 2003 et aucune solution structurelle n'a encore été proposée par le cabinet du Secrétaire d'Etat Deleuze. De plus, les opérateurs auraient besoin d'un budget supplémentaire pour améliorer le site.

Le groupe de travail a entendu les experts suivants : M. Emmanuel Baudhuin (Ministère des Affaires économiques), M. Pierre Dejemeppe (cabinet du ministre Picqué).

2.4. Avis

Le CFDD a émis 31 avis pendant l'année 2002, ce qui constitue une croissance remarquable (voir figure 5). Parmi ces 31 avis, 29 étaient demandés par le gouvernement fédéral et deux ont été émis de propre initiative (l'avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg et l'avis sur les indicateurs de développement durable approuvés le 16 avril 2002).

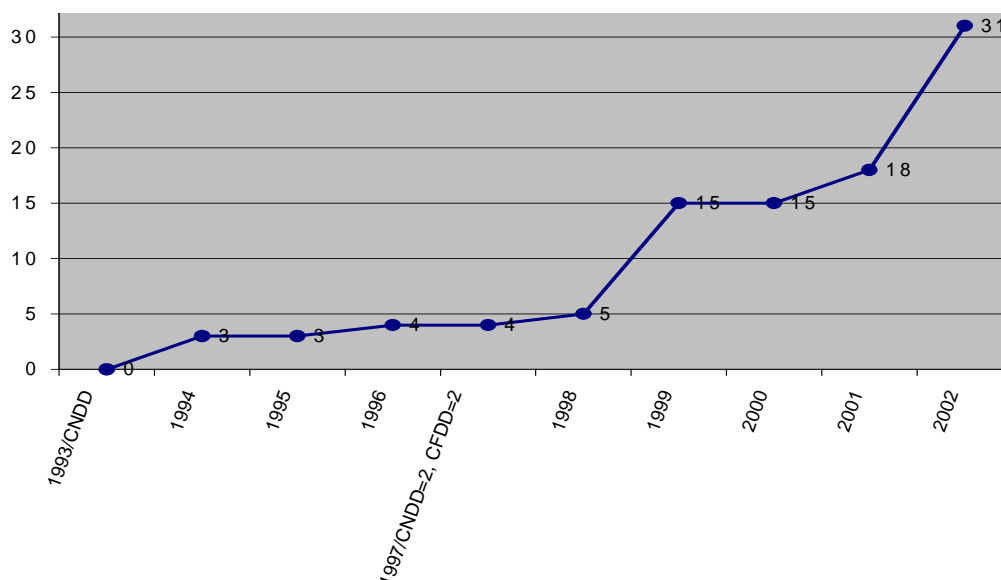


Figure 5 : Evolution du nombre d'avis approuvés par l'Assemblée générale du Conseil

La figure suivante montre l'évolution de 1998 à 2002 du taux des avis ayant recueilli un consensus de tous les membres du CFDD pour la totalité du texte et des recommandations

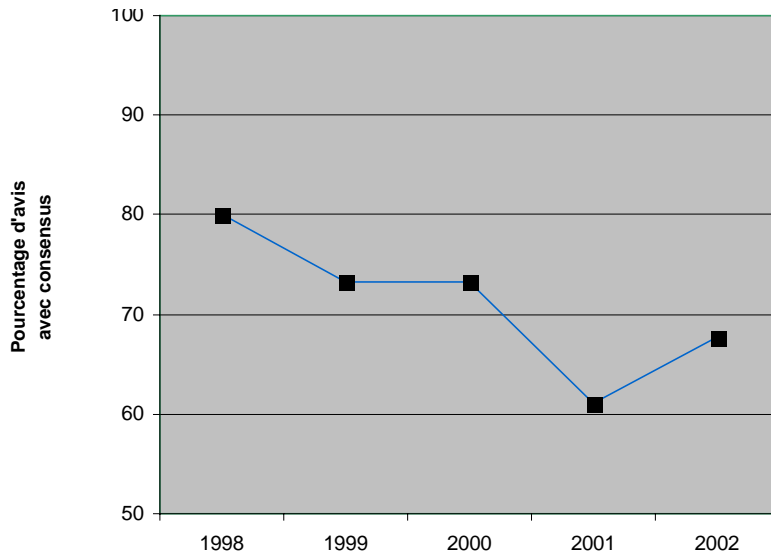


Figure 6 : évolution du taux des avis ayant obtenu un consensus pour la totalité du texte et des recommandations

Un taux de consensus proche de 70 % est positif pour un Conseil composé de plusieurs groupes représentant des intérêts diversifiés.

Il faut aussi noter que sur les 29 demandes d'avis au CFDD formulées par les autorités fédérales en 2002, 18 sont transmises en application d'une loi (la loi norme de produit ou la loi coopération internationale), comme le montre la figure 7.

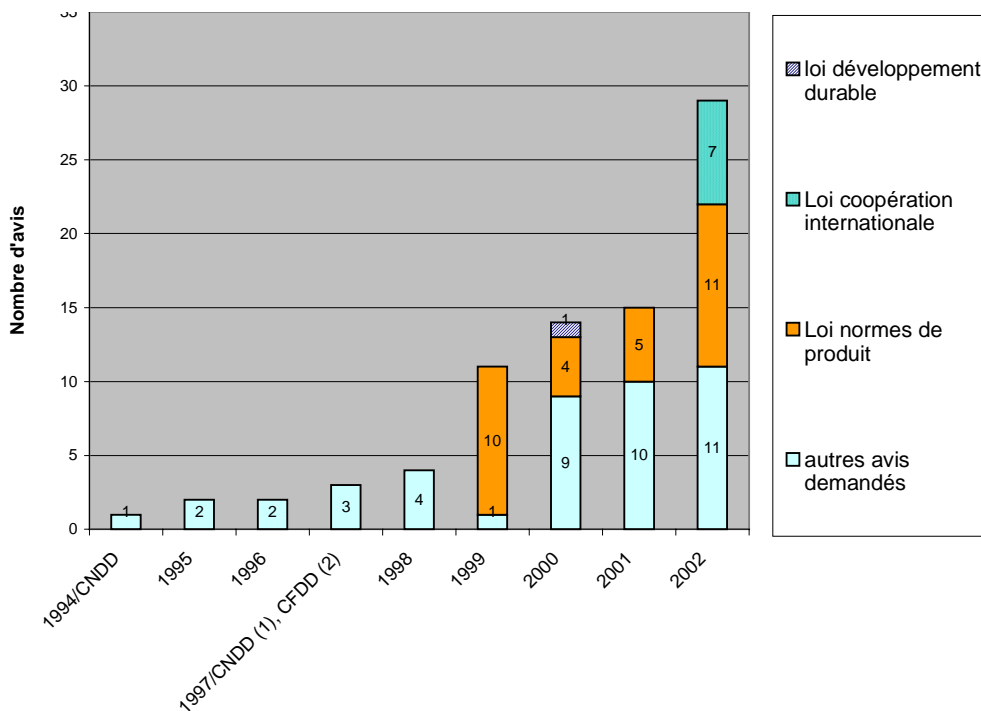


Figure 7 : évolution du nombre d'avis demandés en application d'une loi



Enfin, en ce qui concerne l'origine des demandes d'avis en 2002, un avis a été demandé par le premier ministre, 14 par le ministre de la protection de la consommation, de la santé publique et de l'environnement, 7 par le secrétaire d'état à la coopération au développement et 7 par le secrétaire d'état à l'énergie et au développement durable (voir tableau 1).

Année	1999	2000	2001	2002
Premier Ministre	0	0	0	1
Consommation, environnement, santé publique	9	7	8	14
Économie et recherche scientifique	1	1	1	0
Coopération au développement	0	1	2	7
Énergie et développement durable	1	4	4	7
Commission interdépartementale du développement durable	0	1	0	0
Initiative	4	1	3	2
Total	15	15	18	31

Tableau 1 : origine des demandes d'avis

Lors de l'assemblée générale du 18 février 2003, les ministres ou leur représentant ont fourni une explication sur le suivi des avis (un représentant du Premier Ministre, monsieur Drèze, le Ministre Tavernier, le Secrétaire d'Etat Deleuze et le Secrétaire d'Etat Boutmans). Les paragraphes encadrés donnent les éléments essentiels de cette explication. L'annexe 4 contient une liste chronologique des avis, avec pour chacun le titre et la date d'approbation par le conseil et (dans les cas pertinents) le nom du ministre ou du secrétaire d'État qui a demandé l'avis.

Sommet Mondial sur le Développement Durable

Avec le (premier) avis d'initiative **préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg**, le Conseil souhaitait proposer au gouvernement fédéral dix priorités en matière de politique de développement durable, pouvant contribuer à une rupture de tendance. Avant tout, dans cet avis le Conseil défend l'idée que l'on utilise le développement durable comme cadre politique pour l'ensemble de la politique du gouvernement et que l'on renforce davantage la participation sociale à la politique. Ensuite, le Conseil se concentre surtout dans cet avis sur la production et la consommation durables. Enfin, le Conseil formule un certain nombre de propositions relatives à la politique de l'Union européenne et à la bonne gestion des affaires publiques au niveau international. Le Conseil plaide pour que les responsables politiques belges reprennent ces propositions dans leurs prises de position pour Johannesburg. Le Premier Ministre a demandé le 29 avril l'avis du CFDD concernant la contribution de la société civile dans le cadre de partenariats ou résultats dits de Type 2 de Johannesburg. Le CFDD a formulé dans son **deuxième avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg** du 18 juin 2002 tout d'abord sa vision générale sur ces partenariats. Le Conseil affirme dans cet avis que les résultats de Type 1 (à savoir la "déclaration politique" et le "programme d'actions") doivent constituer le principal résultat du Sommet mondial de Johannesburg. Les partenariats (de Type 2 ou engagements volontaires) ne peuvent en aucun cas remplacer ces accords politiques. Pourtant le Conseil trouve que le partenariat pour le développement durable entre différents acteurs sociaux est très important parce que ce sont des effets concrets du concept de développement durable. Répondant à la question du Premier Ministre sur la possibilité des partenariats avec un effet



triple-win immédiat, le Conseil répond que de tels partenariats sont plutôt rare. Le Conseil trouve important de ne pas considérer uniquement les effets immédiat, mais de tenir également compte des intérêts pour l'ensemble de la société à long terme. Enfin le Conseil mentionne un certain nombre de critères pour des partenariats réussis, désigne des problèmes et obstacles possibles et donne son opinion sur le rôle des autorités dans le cadre de partenariats.

Suivi: Le premier ministre est convaincu que le gouvernement a plaidé à Johannesburg pour des engagements politiques forts et pour la fixation de critères stricts de bons partenariats, pour lesquels le CFDD avait aussi plaidé dans son avis. Le gouvernement a repris dans les négociations une série de critères qui avaient été défendus par le Conseil.

En opposition aux propositions du CFDD, le premier ministre estime que seuls les projets qui apportent une valeur ajoutée aux trois piliers du développement durable peuvent être acceptés. Enfin, le premier ministre plaide pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement durable, en coopération avec les régions.

Dans le cadre du suivi du Sommet mondial le secrétaire d'état pour l'énergie et le développement durable Olivier Deleuze a demandé le 25 septembre l'avis du CFDD. Le Conseil se concentrait dans son (premier) **avis faisant suite au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg** sur le suivi du Sommet à court terme. Le Conseil propose des mesures qu'ils estime important de réaliser par le gouvernement avant la fin de la présente législature. Le Conseil propose dans cet avis une dizaine d'actions qui peuvent à court terme contribuer à la mise en œuvre en Belgique du Plan d'Action de Johannesburg. Il se concentre particulièrement sur les actions déjà prévues dans le Plan fédéral de développement durable et sur d'autres initiatives sur lesquelles le gouvernement a déjà pris une décision de principe, mais qui attendent d'être mises en œuvre. Concrètement, le Conseil formule des propositions dans quatre domaines: la production et la consommation durables, lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et le développement durable en tant que cadre politique pour l'Union Européenne.

Suivi: Le 20 septembre 2002 le secrétaire d'état présentait une communication au conseil des ministres faisant des propositions sur l'implémentation en Belgique des décisions prises à Johannesburg. Cette communication a été renvoyée à un groupe de travail de coordination politique. Ce groupe s'est réuni une fois en octobre 2002 et ne s'est plus réuni depuis. Le Conseil des ministres n'a encore pris aucune décision spécifique concernant le suivi du Sommet Mondial.

En matière de politique climatique, une proposition de loi pour l'élaboration d'un accord de coopération entre l'état fédéral et les trois régions a été soumise au Sénat. Le secrétaire a aussi commandité une étude sur le partage des charges au sein de la Belgique et a formulé des propositions politiques sur la mise en œuvre des mécanismes de flexibilité en Belgique. Le secrétaire d'état a pris des dispositions pour l'établissement d'une stratégie nationale de développement durable dans sa communication du 20 septembre. La problématique de la confection des indicateurs en collaboration avec les régions doit également être considérée dans ce cadre.

Au niveau institutionnel, le SPP DD a été rendu opérationnel et devrait être mis sur pieds dans les mois à venir

Le secrétaire d'état partage les préoccupations du CFDD sur la nécessité de développer plus d'efforts en matière de sensibilisation et de développement d'expertise et de ressources humaines. Le secrétaire d'état a mis des moyens à la disposition du Bureau fédéral du plan pour pouvoir diffuser des informations sur le deuxième rapport auprès d'un public plus large. Le financement du site web Billy Globe sera assuré jusque fin 2004.

Le secrétaire d'état continue à plaider au sein du gouvernement fédéral pour que la Belgique ait un rôle actif dans le suivi de la stratégie de Göteborg au niveau européen.

Plans politiques belges

Plan directeur fédéral politique de produits et environnement

Le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement a demandé deux avis au Conseil concernant le Plan directeur fédéral Politique de produits et environnement. Le 5 mars la Ministre Magda Aelvoet a demandé un avis sur les grandes lignes du Plan et le 25 octobre le Ministre Jef Tavernier sur l'avant-projet de Plan. Dans son **avis sur les grandes lignes du plan directeur fédéral politique de produits et environnement** du 18 juin le Conseil dit qu'il est important qu'au sein de la politique intégrée des produits une attention toute particulière soit portée à court terme à une approche intégrée des aspects sociaux, économiques et écologiques du cycle de vies des produits. Pour cela, le Conseil pense qu'il faut encore davantage de recherches scientifiques. Le Conseil aimerait aussi jeter un œil sur les moyens budgétaires mis à disposition pour le financement de mesures issues du plan directeur. Enfin, le Conseil pense qu'il est très important que le plan directeur définitif formule des objectifs précis.

Plan directeur fédéral (2003-2005) Politique des produits et environnement

Le ministre demandait la vision du Conseil sur la structure générale, le contenu, les conclusions et les lignes directrices **l'avant-projet de plan directeur fédéral (2003-2005) Politique des produits et environnement**. Dans son avis du 17 décembre, le Conseil estime que le plan est élaboré d'une manière relativement bien ordonnée.

Le Conseil ne dispose d'éléments lui permettant de stipuler quelles actions sont considérées comme prioritaires, étant donné que le CFDD n'a reçu aucune explication concernant l'annexe budgétaire. Cette annexe budgétaire a été remis très tard au Conseil, par conséquent le temps manquait pour pouvoir effectuer une évaluation en profondeur des moyens budgétaires. Le CFDD aurait voulu d'ailleurs se prononcer de manière plus approfondie sur ce plan directeur. Le Conseil déplore de avoir reçu le plan directeur plus tard que prévu.

De plus, le conseil trouve regrettable que le délai pour formuler son avis sur ce document ne soit que de deux mois. Il est clair que ce plan directeur politique des produits est un document de politique important; il indique, pour les trois prochaines années, la direction à suivre pour la politique en matière de politique des produits et prévoit des actions plus au moins concrètes. Etant donné le délai, le CFDD s'est principalement concentré sur une série de points méritant attention, et n'a pu fournir un avis de fond. Les sujets traités dans cet avis sont: le budget prévu, la volonté politique et la base juridique, la vision sur la politique fédérale des produits, la politique intégrale des produits face à la politique intégrée des produits, l'intégration horizontale et verticale, la consultation, l'approche via des groupes de produits prioritaires, la fiscalité, la communication et la sensibilisation, l'innovation, la recherche, l'inspection environnementale et la responsabilité pour les risques à l'environnement causés par des produits.

Suivi: Le Parlement doit encore discuter le plan directeur.

Plan national d'action Environnement Santé

Le Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement Jef Tavernier a demandé le 16 octobre l'avis du Conseil concernant le Plan national d'action Environnement Santé. Dans son **avis sur le projet de Plan national d'action Environnement Santé** du 17 décembre le Conseil a reconnu l'ampleur et la qualité du travail fourni dans l'élaboration des documents.

Le Conseil est néanmoins d'avis que le projet de Plan comporte encore de nombreuses lacunes qui devront être comblées dans les versions ultérieures du Plan. Un Plan environnement-santé devrait d'une part déterminer des priorités et des objectifs et d'autre part proposer des mesures et actions concrètes. Ceci n'est pas le cas, dans le projet actuel.



Pour aider à déterminer ces priorités et ces objectifs, le CFDD estime nécessaire de mettre sur pieds un inventaire d'analyses des cas liés à la problématique environnement - santé. Pour les différentes actions et mesures proposées, Le CFDD estime nécessaire de préciser le(s) responsable(s) de la mise en œuvre et de planifier un calendrier précis. Le CFDD pense que le Plan risque de se caractériser par l'insuffisance de moyens tant en ressources humaines que financières, surtout pour en assurer la coordination. Ensuite, Le CFDD estime qu'il faudrait enrichir le cadre d'analyse utilisé dans le Plan, en tenant mieux compte de la complexité des liens entre l'environnement et la santé. Le principe d'intégration des trois composantes du développement durable n'est pas suffisamment présent dans le projet de Plan. Enfin, le CFDD regrette que le monde scientifique belge n'ait pas été associé plus étroitement à l'élaboration du Plan.

Suivi: Le projet de Plan et l'avis du CFDD ont été transmis au Parlement pour discussion.

La coopération au développement

Dans le cadre de l'exécution de la loi du 25 mai 1999 sur la coopération internationale, le Secrétaire d'État à la Coopération Internationale Eddy Boutmans, a demandé l'avis du Conseil concernant les notes stratégiques bilatérales de la DGCI.

avis général sur les notes stratégiques sectorielles et thématiques de la DGCI

Dans son **avis général sur les notes stratégiques sectorielles et thématiques de la DGCI** du 15 octobre, le CFDD souligne l'importance des notes stratégiques pour la coopération au développement future. Cependant, le Conseil relève un problème de timing dans la réalisation des notes: les notes géographiques ont pour la majeure partie été élaborées avant que la plupart des notes sectorielles et thématiques ne soient disponibles. Les commissions mixtes ont été organisées avant de disposer des notes par pays.

Dans certaines notes stratégiques, la stratégie à mettre en œuvre n'est pas assez clairement définie et élaborée pour être opérationnelle. La concertation avec la société civile au Nord et surtout au Sud doit être organisée de manière effective pendant la réalisation des notes, autour des notes définitives et lors des moments importants de l'élaboration de la politique. Les notes stratégiques devraient s'adapter aux nouveaux problèmes qui se posent aux pays partenaires et intégrer les acquis internationaux et européens. Le CFDD est enfin d'avis que toutes les notes stratégiques devraient prévoir des actions destinées au renforcement des capacités institutionnelles de la DGCI.

Suivi : Les avis du Conseil contribuent à l'interprétation des notes et accompagneront leur mise en œuvre jusqu'à leur mise à jour. A ce moment-là, la plupart des remarques du Conseil seront intégrées dans les notes. Les avis seront aussi utilisés dans les relations stratégiques avec les pays partenaires. A court terme, ils seront présentés au parlement en même temps que les notes stratégiques correspondantes et seront mis sur le site web de la Direction générale de la Coopération au Développement (DGCD) avec les notes stratégiques.

Remarques du Conseil suivies :

- La relation entre les notes sectorielles et thématiques d'une part et les notes géographiques d'autre part, sera agencée différemment de façon à ce que les notes sectorielles et thématiques influencent les notes géographiques.
- Le renforcement institutionnel est le défi principal du processus de réforme actuel et du nouveau plan de management préparé par la nouvelle direction de la DGCD.
- Le dialogue avec la société civile aussi bien au Nord qu'au Sud sera organisé sur une base plus rationnelle, le résultat de cet exercice devant être effectif.



- En ce qui concerne le suivi des notes stratégiques, comme au niveau international où des indicateurs de suivi de la réalisation des *Objectifs de Développement du Millénaire* ont été élaborés, la Belgique finalise des indicateurs très concrets qui permettront à la coopération belge d'évaluer l'atteinte de ces objectifs.
- Au niveau de l'adaptation des notes stratégiques aux nouveaux problèmes qui se posent aux pays partenaires, les résultats du Sommet de Johannesburg seront intégrés dans les PRSP et dans les notes stratégiques belges. Une attention particulière sera donnée à l'intégration de l'aspect développement durable dans les stratégies.

Nuances apportées à certaines remarques du Conseil:

- La partie "Leçons du passé" dans les différentes notes est trop courte. Les leçons tirées du passé sont trop peu nombreuses et il est important d'utiliser de manière efficace celles qui existent pour éviter les erreurs commises par le passé.
- Les règles et politiques ne peuvent pas toujours être élaborées abstraitement (hors contexte). De ce fait, les notes ne peuvent pas toujours contenir des éléments précis informant l'acteur local de la coopération de ce qu'il doit faire concrètement en situation. Cependant, l'administration du Secrétaire d'Etat travaille à une note spéciale de résumé pour mener le lecteur vers les notes stratégiques et assurer la nécessaire cohérence entre les différentes notes.
- Avant les notes stratégiques, c'est la stratégie du pays partenaire qui sert de véritable base au dialogue politique.

avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

Dans son **avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI sur l'agriculture et la sécurité alimentaire** le Conseil salue le travail important que de la DGCI a effectué pour la note 'Agriculture et sécurité alimentaire'.

Cependant, le Conseil regrette que la note contienne beaucoup d'éléments d'analyse mais peu d'éléments de stratégie. La DGCI devrait notamment se fixer un plan d'action concret pour infléchir la tendance vers un désinvestissement général de la coopération internationale pour le secteur agricole. Des questions importantes ne sont pas traitées dans la note comme la souveraineté alimentaire et le droit de se nourrir. La DGCI devrait promouvoir des mécanismes tendant à l'augmentation progressive des prix agricoles, inciter la Belgique à plaider à tous les niveaux pour l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux et faire état de l'incohérence qu'il y a entre le maintien au Nord du soutien au secteur agricole et le fait d'exiger des pays en développement l'ouverture de leurs marchés à la concurrence internationale des pays du Nord et des autres pays du Sud.

Le CFDD fait dans cet avis quelques remarques sur des points particuliers de la note, en ce qui concerne, entre autres, le renforcement des organisations paysannes, la pêche, la recherche en matière d'organismes génétiquement modifiés et l'agriculture biologique.



avis sur la note stratégique thématique de la DGCI sur l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes

Dans son **avis sur la note stratégique thématique de la DGCI sur l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes** le Conseil dit qu'il a fort apprécié la note 'Egalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes'. Il s'agit d'un document très clair, très bien structuré, très stratégique et concret. Le travail de concertation de la société civile avant et pendant l'élaboration de la note pourrait expliquer en partie la qualité de ce document. Le Conseil fait quelques remarques générales, notamment au niveau de la cohérence : la DGCI devrait veiller à la cohérence entre les orientations politiques belges en matière de genre et les cadres stratégiques généraux de lutte contre la pauvreté des pays partenaires ; l'attention doit aussi être portée à la cohérence en matière de genre entre les différents niveaux et politiques belges. En ce qui concerne le plan d'action, le Conseil demande que celui-ci soit accompagné d'un calendrier et d'indicateurs de résultats et qu'il soit revu chaque année pour tenir compte notamment des évolutions sur la scène internationale.

avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI sur la construction de la paix

L'**avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI sur la construction de la paix** incite la coopération belge à organiser et soutenir le dialogue avec la société civile (au Nord comme au Sud) autour des notes stratégiques. Le CFDD recommande de renforcer les capacités des autorités nationales et locales des pays partenaires en matière de décentralisation et de prendre en compte celle-ci dans les programmes/projets de coopération. Enfin le Conseil formule quelques remarques concernant les causes environnementales, sociales et économiques des conflits.

avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI concernant les soins de santé de base

Dans l'**avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI concernant les soins de santé de base**, le Conseil formule son appréciation de la note sur les soins de santé de base. La stratégie en tant que telle est concrète, bien développée, claire et précise. L'action devrait cependant davantage s'inscrire dans un cadre Nord-Sud Sud-Nord. La note devrait plus faire le lien entre santé et environnement. Des actions concrètes devraient être prévues en matière d'accès aux médicaments de base. La DGCI devrait appuyer le système local de santé et valoriser les médecines traditionnelles. Elle devrait aussi élaborer une stratégie concrète en matière de soins de la santé mentale et des handicaps et considérer ces deux thèmes comme faisant partie intégrante des soins de santé de base. Elle devrait enfin aussi encourager et valoriser la participation active de la société civile locale.

avis sur la note stratégique thématique sur l'environnement de la DGCI

Dans l'**avis sur la note stratégique thématique sur l'environnement de la DGCI**, le Conseil estime qu'il s'agit d'une très bonne note, comprenant une stratégie concrète, ce qui en fait un document opérationnel. Le Conseil apprécie le lien qui y est fait entre environnement et pauvreté. Le CFDD est d'avis que la question de l'environnement devrait recevoir un soutien au plus au niveau politique et être une préoccupation de tout le gouvernement. Il incite la DGCI à intégrer dans son action les objectifs fixés par le Sommet de Johannesburg, à davantage valoriser et utiliser l'expérience en matière de projets de développement contribuant à un meilleur environnement accumulée par la coopération belge et les acteurs indirects du Nord et du Sud compétents en la matière.

Le CFDD relève certains thèmes qui devraient recevoir plus d'attention: entre autres, un soutien plus important aux modes de production et de consommation durables, une prise en main de la question des substances toxiques et la promotion d'une agriculture durable. Au niveau de la politique à adopter, le CFDD estime que la DGCI devrait veiller à ce que l'aide qu'elle accorde soit utilisée de manière cohérente avec les principes du développement durable.



Le Conseil souligne l'importance du dialogue politique, d'une coordination efficace entre les départements ministériels et d'une intégration des considérations environnementales dans les différentes politiques. Le CFDD passe enfin en revue quelques instruments visant à une meilleure intégration de l'environnement dans l'action de la DGCI et demande à celle-ci de prévoir une évaluation annuelle de la mise en œuvre de la stratégie et le développement d'instruments dynamiques pour le suivi et le monitoring des progrès.

avis sur la note sectorielle de la DGCI sur l'enseignement et la formation

Dans son **avis sur la note sectorielle de la DGCI sur l'enseignement et la formation** le Conseil salue le travail que la DGCI a accompli dans l'élaboration de la note 'Enseignement', qui contient une analyse solide et bien fouillée de la situation. Il regrette cependant que la stratégie ne soit pas assez concrète et développée pour être opérationnelle. Le Conseil estime que la DGCI devrait s'assurer que les acteurs indirects intègrent dans leur action les principes du développement durable ainsi que les principes et objectifs contenus dans la note. Celle-ci devrait servir de base à la concertation entre le niveau fédéral et fédéré en prévision de la défédéralisation annoncée d'une partie de la coopération au développement.

Le CFDD estime que la note devrait refléter le questionnement actuel par rapport aux *Poverty Reduction Strategy Papers* (PRSP), développer un plan d'action concret pour la prise en compte de l'environnement et de la question du genre en matière d'enseignement, encourager et organiser le dialogue avec la société civile. Le Conseil fait quelques remarques sur des points spécifiques comme l'enseignement de/dans la langue maternelle et les différentes formes d'enseignement.

Suivi: En application de la Loi sur la coopération internationale, les notes seront envoyées au Parlement accompagnées des avis du Conseil
--

Normes de produits

Le CFDD a formulé en 2002 12 avis concernant les normes de produits. A l'exception d'un avis (sur la modification de la loi relative aux normes de produits), ils concernent la transposition en droit belge des directives de la Communauté Européenne. De ces transpositions quatre sont des avis sur des transpositions techniques des directives. Il concerne l'**avis sur les substances et préparations dangereuses. Transposition de quatre directives** du 16 avril 2002, **avis relatif aux substances et préparations dangereuses. Transposition de deux directives (créosote)** du 18 juin 2002, **avis sur des substances et préparations dangereuses (composés organostanniques)** du 15 octobre 2002 et l'**avis relatif à la protection de l'atmosphère contre les émanations de gaz et particules des engins mobiles non routiers**. Dans ces avis le Conseil formule quelques remarques concernant la transposition correcte des directives.

avis relatif à la puissance sonore produite par des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments

L'**avant-projet d'AR** de l'**avis** du 19 février demandé par la Ministre Aelvoet **relatif à la puissance sonore produite par des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments** transpose une directive d'harmonisation dans le droit belge. La Belgique n'a pas d'autre marge politique que de la transposer dans son intégralité et de façon correcte. Une partie des membres du CFDD est d'avis qu'une période transitoire doit être prévue pour le matériel en stock. Ils souhaitent aussi que l'on examine, en ce qui concerne la nouvelle procédure d'évaluation de la conformité, si un terme de 6 mois est suffisant pour le matériel qui répond déjà aux normes d'émission de bruit. Une autre partie des membres n'a pas d'objection à une entrée en vigueur immédiate de l'AR, vu qu'il s'agit d'une simple transposition d'une directive publiée précédemment.



Suivi: La proposition de changer la définition de *la mise sur le marché* a été suivie. Les remarques juridiques et techniques ont aussi été reprises, à l'exception de la remarque sur les possibilités d'appel, faute de temps pour transposer dans les délais la directive. La proposition d'une partie des membres à propos du délai de transition n'a pas été suivie parce que cela aurait constitué une exception à la date fixée par la directive.

avis sur un avant-projet de loi modifiant la loi relative aux normes de produits

Dans son **avis sur un avant-projet de loi modifiant la loi relative aux normes de produits** le Conseil a évalué l'avant-projet de loi portant modification de la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables, et la protection de l'environnement et de la santé. Le conseil partage quelques propositions de l'avant-projet. Par exemple il trouve que le ministre compétent doit pouvoir prendre des mesures provisoires si les produits présentent un danger sérieux et imminent pour l'environnement.

Mais le conseil souhaite ajouter que le ministre compétent doit disposer de ce même pouvoir si les produits constituent un danger pour la santé publique. Ensuite, l'avis se partage en différents points de vue sur lesquels les membres n'ont pu atteindre le consensus. Ainsi, il existe différents points de vue concernant l'extension du champ d'application de la loi à d'autres catégories de produits, concernant les AR à délibérer en Conseil des Ministres, concernant quelques aspects des accords sectoriels, concernant l'approche de la programme de réduction des pesticides et concernant les conseils à consulter.

Suivi: Le projet de loi a été modifié sur différents points par rapport à l'avant-projet, cependant toutes les remarques du Conseil n'ont pas été suivies. Le projet de loi décrit plus précisément la manière dont l'application de la loi sur les normes de produits peut être cumulative par rapport à des produits réglementés par d'autres lois. La possibilité de prendre des mesures urgentes pour l'environnement n'a pas été reprise. Les organisations représentatives restent impliquées dans les négociations dans le cadre des accords sectoriels. La durée maximale de ces accords est maintenue à 5 ans. Le projet de loi précise aussi de façon plus claire que le contrôle doit être principalement financé par les moyens généraux de l'autorité. Une « compartimentalisation » des fonds budgétaires élargis a été ajoutée. Les catégories des décisions devant être débattues au Conseil des Ministres n'ont pas été élargies.

Avis relatifs à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans les peintures et vernis de décoration et dans les produits utilisés pour la retouche de véhicules

La Ministre Aelvoet a demandé un avis sur **deux avant-projets d'AR relatifs à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans les peintures et vernis de décoration et dans les produits utilisés pour la retouche de véhicules**. Dans son avis du 18 juin, le CFDD estime qu'il peut se rallier à cette proposition dans le cadre des obligations de la Belgique découlant du Protocole de Göteborg et de la directive 2001/81/CE. Certains membres du conseil trouvent que d'autres démarches doivent toutefois être entreprises afin de respecter les obligations environnementales et de limiter les risques pour la santé, et renvoient pour ce faire à la législation néerlandaise. D'autres membres du Conseil trouvent qu'il faut attendre les résultats d'une analyse de cycle de vie globale, tant des produits en phase aqueuse que des produits en phase solvant, pour établir quelles mesures peuvent encore être prises. Certains membres du Conseil trouvent indiqué de mentionner, en Belgique, sur l'emballage des produits, quelle est la teneur en composés organiques volatils (COV), et de ne pas attendre que l'on parvienne éventuellement à un accord à ce sujet au niveau européen. D'autres membres soulignent que l'étiquetage est une affaire européenne et trouvent que cela doit être discuté au niveau européen.



Suivi: Les versions adaptées des projets d'arrêtés royaux disposent que les étiquettes des produits devront indiquer la teneur en COV. Les définitions et les tableaux ont été complétés afin d'éviter les problèmes d'information sur les pâtes de couleur. Les services fédéraux de l'environnement sont d'avis qu'une analyse de tout le cycle de vie est souhaitable, aussi bien pour les produits en phase aqueuse que pour les produits en phase solvant. Pour ce moment, les arrêtés royaux ne sont pas encore approuvés, la Belgique devant attendre 12 mois étant donné qu'une directive européenne sur le sujet est en préparation.

Avis sur les niveaux d'émissions de NO_x et CO pour les chaudières de chauffage central

Dans son avis du 15 octobre **sur les niveaux d'émissions de NO_x et CO pour les chaudières de chauffage central** le Conseil estime qu'il s'agit d'une mesure utile pour réduire les émissions de NO_x et de CO en Belgique. Le conseil propose toutefois un certain nombre d'adaptations en ce qui concerne le délai d'entrée en vigueur. Le conseil demande en outre la simplification des niveaux d'émission de tous les appareils, quelle que soit leur taille, pour ce qui est de la première phase. Étant donné que les nouveaux appareils seront plus chers, le conseil espère que la proposition d'instaurer un avantage fiscal de 500 euros pour les personnes physiques, dans le cas où ces dernières remplacent une ancienne chaudière de chauffage par une nouvelle, puisse effectivement être introduite d'ici le 1^{er} janvier 2003.

Suivi: L'entrée en vigueur de cet arrêté royal sera repoussée à une année après sa publication au Moniteur belge. C'est pourquoi, entre autres, les niveaux d'émission ne seront pas ramenés à 150 mg/kWh pour les émissions de NO_x. Le Collège des experts n'a pas reçu dans ses compétences la vérification de la faisabilité technique des normes pour 2005. Les normes établissant les niveaux d'émission se trouvant dans l'annexe n'ont pas été reprises dans les articles pour une raison de lisibilité.

avis sur les métaux lourds dans les emballages

La Ministre Aelvoet a également demandé l'**avis** du Conseil **sur les métaux lourds dans les emballages**. Le CFDD regrette dans son avis que la directive n'ait pas développé une méthode uniforme pour le contrôle des obligations légales et financières. C'est pourquoi le CFDD demande que l'autorité mette au point les modalités de cette méthode, après concertation avec tous les intéressés. Le CFDD estime que, lors de la révision de la directive sur les emballages, il faudra insister pour que la limite pour la concentration totale en métaux lourds dans les caisses et palettes en plastique soit progressivement diminuée.

Le CFDD trouve en outre qu'une limite maximale absolue devrait s'appliquer à ces emballages, limite au-dessus de laquelle plus aucun métal lourd n'est toléré. Le CFDD demande enfin une prolongation du délai pour l'introduction de la description de la méthode utilisée pour le contrôle du système de réutilisation et de distribution et pour le processus de recyclage. Le ministre de l'environnement devrait définir dans un cahier des charges des critères de contrôle précis pour cette méthode à développer. Le contrôle de la déclaration écrite et le rapport annuel devrait aussi pouvoir être effectué par un réviseur d'entreprise ou dans certains cas par un expert comptable.

Suivi: Les remarques seront pour la plupart prises en compte, à l'exception de celles concernant l'application de l'arrêté royal. Les obligations valent non seulement pour de nouvelles caisses et palettes mais aussi pour celles qui se trouvent déjà sur le marché. En effet, elles ont une longue durée de vie (15 ans) et circulent toujours dans un système contrôlé de réutilisation et de distribution.



avis sur des mesures de prévention et autres en vue de limiter la pollution de l'environnement par les véhicules et de promouvoir un mode de production durable des véhicules

Enfin le Conseil donnait à la demande du Ministre Tavernier son **avis sur des mesures de prévention et autres en vue de limiter la pollution de l'environnement par les véhicules et de promouvoir un mode de production durable des véhicules**. Une partie des membres pensent que les mesures proposées sont une transposition correcte de la directive et estiment que la manière dont la prévention est élaborée est une façon adéquate de contribuer à réaliser une politique de produits intégrée dans le secteur automobile. Une autre partie des membres estiment que la directive a été transposée en Belgique de manière erronée et trop renforcée. La directive est en effet une directive minimale, mais le bon fonctionnement du marché interne doit être garanti et les obstacles à la concurrence doivent être évités.

Suivi: Il n'existe encore à ce moment aucune version définitive du projet d'arrêté royal.

avis sur un projet d'AR relatif à la teneur en soufre du gasoil de chauffage

Le Secrétaire d'État à l'énergie et au développement durable Olivier Deleuze a demandé deux avis concernant les normes de produits. L'**avis du 18 juin sur un projet d'AR relatif à la teneur en soufre du gasoil de chauffage** est un avis partagé.

Une partie des membres du Conseil estime que la mesure proposée est un pas dans la bonne direction. Ces membres trouvent que ce gasoil de chauffage à faible teneur en soufre devrait être la norme. Si cela ne s'avérait pas possible, ils insistent pour qu'il y ait une différenciation fiscale au bénéfice de la qualité à faible teneur en soufre. Vu les problèmes d'adaptation possibles pour les secteurs concernés, ils peuvent comprendre que la différenciation fiscale ne prenne cours que plus tard.

Une autre partie des membres considère cette mesure comme non réalisable techniquement et économiquement. Selon eux, les raffineries belges subiraient une perte de compétitivité, si une mesure d'une telle portée était imposée unilatéralement en Belgique.

Suivi: L'objectif à terme est une reconversion massive vers un gasoil à faible teneur en soufre, mais à court terme cela n'est pas réalisable vu que les raffineries ne peuvent pas mettre le produit si vite sur le marché. Un avantage fiscal n'est pour le moment pas indiqué. Le projet n'a donc pas été adapté. Après avis du Conseil d'Etat et approbation du Conseil des Ministres, il a été publié au Moniteur belge le 23 octobre 2002.

avis relatif aux dénominations, aux caractéristiques et à la teneur en plomb des essences pour les véhicules à moteur

L'**avis du 17 décembre relatif aux dénominations, aux caractéristiques et à la teneur en plomb des essences pour les véhicules à moteur** concerne le projet d'AR qui supprime la qualité essence avec substitut au plomb. Le CFDD ne formule aucune objection à l'égard de la mesure proposée. Il est conscient que les véhicules (équipés de moteurs) des années 70 ou d'avant ne pourront plus trouver ainsi de carburant adéquat dans les stations-service. Les groupements intéressés peuvent toutefois prendre l'initiative de proposer de l'essence avec plomb avec l'accord du ministre de l'Energie. Le CFDD estime que cette solution est préférable à celle des additifs, qui ont été interdits en Allemagne en raison des risques en cas d'accident.

Suivi: Vu que le projet d'arrêté royal a été évalué positivement par, entre autres, le CFDD, il a été envoyé sans modification vers le Conseil d'Etat.

Organismes génétiquement modifiés

Le 15 octobre le Conseil a donné son **avis**, demandé par la Ministre Aelvoet, **sur la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'environnement ainsi que leur mise sur le marché**.



Le Conseil estime positif que le projet d'arrêté royal oblige à informer les citoyens via divers canaux dans le cas de cultures expérimentales avec des OGM, comme le prévoit également la directive européenne. De plus, tous les membres du Conseil sont partisans d'un large débat public sur les aspects éthiques des biotechnologies en général et sur les OGM en particulier.

Une partie des membres estiment positif que l'arrêté royal, outre l'évaluation obligatoire des risques en matière de santé et d'environnement, prévoit également une évaluation des aspects éthiques de toute nouvelle application.

Une autre partie des membres trouvent également qu'un débat sur les aspects éthiques des biotechnologies est important, mais, selon eux, il n'est pas dans l'esprit de la directive de mener ces discussions pour toute autorisation concrète.

Le CFDD constate qu'il n'existe actuellement aucune législation nationale ni de réglementation européenne régissant la responsabilité civile en cas de dommages causés par des OGM. Le Conseil plaide pour l'élaboration le plus rapidement possible d'un règlement européen adéquat en matière de responsabilité civile.

Certains membres pensent qu'aussi longtemps qu'il n'existe aucun règlement européen adéquat en matière de responsabilité pour les OGM, la Belgique doit prendre ses responsabilités à cet égard. D'autres membres pensent que cela ne s'inscrit pas dans le cadre de cette législation.

Suivi: Etant donné que le Conseil des Ministres n'est pas parvenu à un accord sur le projet d'arrêté royal, celui-ci sera traité par le Parlement.

Politique climatique

avis sur l'utilisation en Belgique des mécanismes de flexibilité

Le Secrétaire d'Etat pour le développement durable et énergie a demandé **l'avis** du Conseil **sur l'utilisation en Belgique des mécanismes de flexibilité**. Dans son avis du 18 juin le Conseil dit que la mise en œuvre des mécanismes de flexibilité est un enjeu important pour la Belgique, où les trois piliers du développement durable doivent être considérés de manière équilibrée et justifiée.

Cette mise en œuvre devra être accompagnée de la réalisation de plusieurs priorités: un plan climat national, mettre en place la Commission nationale climat, établir un accord sur le partage des compétences en Belgique en ce qui concerne les mécanismes de flexibilité, rechercher la plus grande harmonisation au niveau belge afin d'éviter le plus possible des distorsions de concurrence environnementale, économique et/ou sociale, dégager les moyens humains et financiers pour soutenir les politiques, assurer la qualité des inventaires d'émission de la Belgique, assurer la plus grande harmonisation possible au niveau européen, créer un large soutien de la population par des mesures de sensibilisation et d'éducation, avoir un débat public et rendre les décisions politiques transparentes. Le CFDD appelle d'autre part la Belgique à participer activement aux processus internationaux qui définiront les modalités de recours aux mécanismes de flexibilité.

Suivi: L'avis du CFDD a servi de base à la proposition du Secrétaire d'État Olivier Deleuze sur la mise en œuvre en Belgique des mécanismes de flexibilité. Cette proposition a été discutée en intercabinet en janvier 2003. Le Secrétaire d'État a également décidé de financer une recherche sur le fonctionnement concret d'un marché de permis d'émissions dans le cadre de l'application de la directive européenne qui devrait prochainement être approuvée



avis sur un projet d'AR relatif aux factures de fourniture d'électricité et de gaz et avis sur un projet d'AR relatif aux factures de charbon et gasoil de chauffage

Le Secrétaire d'Etat Deleuze a demandé en 2002 deux avis au Conseil concernant la facturation.

Dans **l'avis sur un projet d'AR relatif aux factures de fourniture d'électricité et de gaz** une partie des membres du Conseil estime que l'objectif sous-jacent au présent projet d'AR est positif. Ils déplorent cependant que le texte actuel présente de nombreuses imprécisions et soit donc difficilement applicable. Tout en se demandant s'il n'y a pas de conflit de compétences entre le fédéral et les régions, ces membres souhaitent qu'une coordination des initiatives fédérales et régionales en matière de facturation soit mise en place rapidement et que les organes de régulation compétents soient consultés. Ces membres souhaitent en tout cas une harmonisation des spécifications de la facturation, au moins au niveau belge, idéalement au niveau européen.

Une autre partie des membres du CFDD se distancie de l'avis d'une partie du CFDD non seulement pour des raisons liées à la base légale de ce projet d'AR, au partage des compétences entre gouvernement fédéral et régionaux (et entre Ministres fédéraux) mais également en ce qui concerne la faisabilité, l'incompatibilité des propositions avec une vision d'avenir et les incohérences relatives aux exigences contenues dans ce texte.

Dans son **avis sur un projet d'AR relatif aux factures de charbon et gasoil de chauffage** le Conseil donne quelques recommandations dans le but d'améliorer la qualité et la faisabilité du projet d'AR qui lui est présenté. Il regrette cependant que des remarques utiles qui avaient été émises pour le projet précédent analogue n'ont pas été prises en compte. Le CFDD recommande d'explicitier les objectifs du projet d'AR et de le rendre cohérent avec la politique climatique et énergétique. Par ailleurs, le projet doit être mis en œuvre en coopération avec les régions. Le CFDD estime que la facturation du charbon et du gasoil de chauffage doit être harmonisée au niveau belge et estime utile une harmonisation des factures des différents vecteurs énergétiques, à certaines conditions.

Il n'a pas été possible au CFDD d'obtenir un consensus sur les éléments qui doivent figurer sur la facture. Une partie des membres propose d'y placer une série d'informations sur les effets de la consommation énergétique. Une autre partie s'oppose à cette idée car pour eux, la facture doit se limiter à être un document comptable. En ce qui concerne le dépliant accompagnateur, le CFDD estime qu'il faut garantir que les informations qui s'y trouvent soient transparentes, correctes et utiles. Pour ce faire, la confection de celui-ci doit être assurée en concertation avec tous les acteurs concernés, sous la responsabilité des pouvoirs publics compétents.

Suivi: En ce qui concerne le projet d'AR relatif aux factures de fourniture de gaz et d'électricité, l'avis du CFDD était partagé. Certaines des propositions concrètes faites dans l'avis pour améliorer la qualité du projet d'AR ont été retenues, notamment en ce qui concerne la distinction des facturations liées au transport et à la distribution.

En ce qui concerne le projet d'AR relatif aux factures de gasoil de chauffage et de charbon, l'avis du CFDD étant partagé sur la nature du contenu des factures, le projet d'AR a été transmis comme tel au Conseil d'État. Le souci de certains membres du CFDD de voir précisé la quantité de CO₂ ou de soufre, ... émis par kilo ou litre de combustible sera mentionné dans la circulaire précisant le contenu du dépliant accompagnant les factures.



avis sur un projet d'AR relatif à l'évaluation des incidences sur l'environnement du programme indicatif des moyens de production d'électricité, du plan de développement du réseau de transport d'électricité et du plan indicatif d'approvisionnement en gaz naturel.

A la demande du Secrétaire d'Etat Deleuze le Conseil a donné encore son **avis sur un projet d'AR relatif à l'évaluation des incidences sur l'environnement du programme indicatif des moyens de production d'électricité, du plan de développement du réseau de transport d'électricité et du plan indicatif d'approvisionnement en gaz naturel.**

Le Conseil estime dans son avis du 17 décembre avant tout que l'esprit du développement durable doit être intégré dès la phase de rédaction des plans et programme. Ceux-ci doivent également couvrir les aspects liés à la gestion de la demande. Le CFDD estime parallèlement que les rapports sur les incidences environnementales doivent être élargis à la prise en compte du développement durable. En ce qui concerne les plans et programme concernés par le projet d'AR, le CFDD estime que le Conseil général de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) est l'instance la plus adéquate à consulter, à condition que le développement durable soit pris en compte dans ses priorités et dans l'exécution de ses activités et missions.

Dans ce cas, le CFDD ne se prononcerait pas uniquement sur les plans et programmes ou sur les rapports d'incidences environnementales, mais principalement sur les avis émis sur ceux-ci par le Conseil général de la CREG. Le CFDD estime qu'un délai supérieur à trente jours doit être consacré à la consultation publique prévue à l'article 6 du projet d'AR. Le CFDD émet enfin une série d'observations spécifiques et formelles.

Suivi: La direction de l'administration énergie est occupée à adapter le projet d'AR sur la base des avis transmis par la CREG et le CFDD. Cet AR devrait être transmis au CFDD après approbation par le Conseil des Ministres en mars 2003

Indicateurs de développement durable

Le CFDD estime dans son **avis d'initiative sur les indicateurs de développement durable** du 16 avril qu'il existe en Belgique un bon potentiel de recherche en matière d'indicateurs et que différentes initiatives ont déjà été prises.

Le Conseil estime toutefois qu'une série de circonstances entravent le développement effectif d'indicateurs nationaux de développement durable. Ce dernier n'est pas encore suffisamment intégré dans les différentes priorités politiques ; les efforts actuels portent surtout sur les indicateurs économiques.

La structure institutionnelle de la Belgique a pour conséquence que les trois piliers du développement durable (économique, social et écologique) relèvent de la compétence d'autorités différentes. En conséquence, les méthodes utilisées par les producteurs institutionnels d'indicateurs divergent. De surcroît, il n'existe à ce jour aucune instance ou institution chargée de la coordination d'une liste d'indicateurs de développement durable.

Enfin, le conseil estime que l'élaboration et le choix d'indicateurs ne se font pas toujours de manière transparente. Neuf pistes de réflexion sont développées dans l'avis en vue d'améliorer la situation actuelle en matière d'indicateurs.



2.5. Activités de forum et d'information

Le CFDD veut stimuler par ses activités de forum la discussion sur le développement durable et en retirer des conclusions utiles à la formulation de ses avis. Les activités de forum de l'année 2002 furent en grande partie consacrées à la préparation du Sommet mondial sur le Développement durable qui s'est tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Le CFDD s'investit également dans la communication et l'information afin de développer la perception du développement durable auprès des citoyens et des organisations. Ainsi, en 2002, le CFDD a publié quatre numéros du CFDD-Info et le site web du Conseil a été amélioré. Le Conseil a également poursuivi sa collaboration dans le projet Billy Globe. Un effort accru a été réalisé en direction de la presse.

Forums

En ce qui concerne les activités de forum, le CFDD organise d'une part des symposiums comme sources d'information mais aussi pour préparer ses avis et stimuler le débat d'idées, d'autre part, il organise des tables rondes à la demande d'un ministre pour lui permettre de dialoguer avec la société civile et d'avoir une idée des points de vue des différents groupes-cibles sur un sujet. En 2002, le CFDD a organisé un symposium et cinq tables rondes (voir *figure 8*).

Quatre tables rondes ont été demandées par un ministre, trois par Mme Neyts-Uyttbroeck, ministre adjointe au ministre des Affaires étrangères, et une par M. Deleuze, secrétaire d'état à l'énergie et au développement durable .

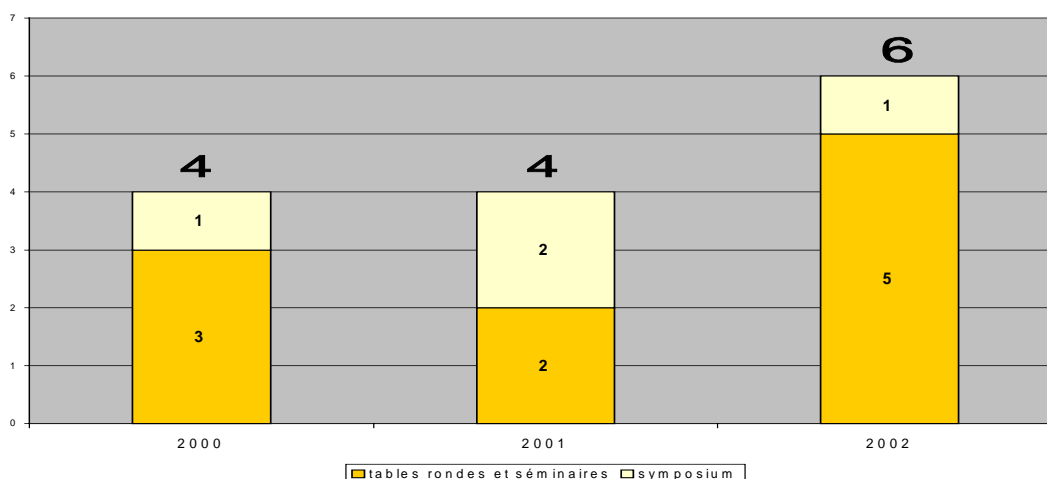


Figure 8 : évolution du nombre de tables rondes, séminaires et symposiums



	Table ronde	Avis
Premier Ministre	0	1
Consommation, environnement, santé publique	0	14
Affaires étrangères (Neyts)	3	0
Coopération au développement	0	7
Énergie et développement durable	1	7
Total	4	29

Tableau 2 : Les différents ministres demandeurs d'avis et de tables rondes

Symposium

Le 24 avril 2002, le CFDD a organisé dans le cadre de la préparation du Sommet mondial sur le Développement durable de Johannesburg un symposium ayant pour thème : " Production et consommation durables : une responsabilité commune ". Ce symposium faisait suite à un autre symposium organisé par le Conseil en 2001, intitulé : " Rio+10 en Belgique : le fossé entre engagements et politique " et qui était destiné à l'analyse des obstacles les plus importants au développement durable en Belgique et à la formulation de propositions politiques.

A travers le symposium de 2002, le CFDD souhaitait porter un regard prospectif destiné à stimuler l'autorité et la société civile à jouer un rôle actif dans la préparation et la réussite du Sommet mondial. La matinée était consacrée au thème de la participation et plus particulièrement, aux formes de partenariats entre tous les *stakeholders* pour réaliser une production et une consommation durables. Des *workshops* parallèles présentaient et analysaient des projets-pilotes en matière de partenariat où la Belgique joue un rôle de pionnier. L'après-midi les intervenants et les participants ont formulé des messages politiques pour Johannesburg. Ce symposium était également l'occasion pour le CFDD de présenter au Premier Ministre Verhofstadt son avis formulé en préparation du Sommet mondial et reprenant dix priorités à destination du gouvernement. Les actes ont été publiés.



Tables rondes

Lors du symposium de 2001, dont il est question ci-dessus, certains types de publicité et de marketing des produits furent relevés comme étant des obstacles à la mise en œuvre du développement durable en Belgique. En effet, il apparaît souvent que la politique de produits des fabricants et la publicité qui la traduit véhiculent des valeurs qui vont clairement à contre-courant des objectifs de développement durable. Afin de débattre de la question, le CFDD a organisé le 27 mars 2002 une table ronde réunissant une cinquantaine d'acteurs du développement durable et de la publicité (agences de publicité, annonceurs, média, consommateurs, autorités publiques...). La réunion était destinée à assurer une première prise de contact, à clarifier les mécanismes régissant le marketing et la publicité face aux objectifs de développement durable et à identifier les principaux points de convergence et de divergence entre ces deux univers professionnels.

Le 10 juin 2002, à l'initiative du Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Olivier Deleuze, s'est tenue au CFDD une table ronde avec pour objectif de faire le point sur l'état d'avancement des négociations entourant ce Sommet, et ce, au lendemain de la quatrième réunion de préparation du Sommet mondial organisée par les Nations Unies (*Preparatory Committee 4* du 27 mai au 7 juin 2002, à Bali). Cette rencontre était l'occasion de débattre avec les représentants des grands groupes de la société civile et de confronter les différents points de vue et priorités de chacun.

Le CFDD a collaboré à la participation de trois tables rondes organisées par la Ministre Neyts dans le cadre du *Doha Development Agenda* de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). La première table ronde s'est tenue le 13 mars; la Ministre a alors invité les membres du Conseil à discuter de la procédure de consultation de la société civile qui sera suivie pendant les négociations du *Doha Development Agenda*. Ensuite, la deuxième table ronde du 5 juillet, a eu pour thème les négociations sur le Commerce des services (Accord général sur le commerce des services - AGCS) et l'accès aux médicaments (dans le cadre de l'Accord sur les droits de la propriété intellectuelle - ADPIC) toujours suite au *Doha Development Agenda*. La dernière table ronde de l'année 2002 a eu lieu le 14 novembre, elle était consacrée à la préparation de la participation de la société civile à la Conférence internationale sur la mondialisation organisée par le Premier ministre Verhofstadt.

Rencontre Global Compact

Dans le cadre du lancement au Benelux de l'initiative des Nations Unies *Global Compact* qui réunit des entreprises, des agences des Nations unies et des représentants de la société civile afin d'œuvrer vers une entreprise responsable en respectant neuf principes en matière de droits de l'homme, du travail et de l'environnement, le CFDD a organisé le 25 novembre 2002, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies au Bénélux, une après-midi de rencontre entre M. Anton Stadler, représentant de l'initiative *Global Compact*, et des membres du Conseil. Cette rencontre avait pour objectif de présenter l'initiative des Nations unies et de permettre à M. Stadler de dialoguer avec des représentants de la société civile.

Bulletin d'information

Le CFDD a publié en 2002 quatre numéros de son trimestriel *CFDD-Info*. Les mois de publication furent mars, juin, septembre et décembre. Chaque numéro contient de l'information sur les initiatives et les produits du Conseil, comme les avis, les activités de forum et les publications.

Le numéro de mars 2002 contenait entre autre un compte rendu de l'assemblée générale de février 2002 pendant laquelle les ministres qui ont demandé un avis au Conseil pendant l'année écoulée, ont été invités à présenter le suivi qu'ils ont réservé aux avis du CFDD. Cette tradition récente mais importante permet de constater à quel point le CFDD exerce une influence sur la politique.



L'Info du mois de juin 2002 était consacré au rapport du symposium sur la production et la consommation durables que le Conseil avait organisé en avril 2002 (voir ci-dessus); il présentait également les dix priorités que le CFDD estime devoir être défendues et concrétisées par le gouvernement.

Le numéro suivant (septembre 2002) présentait les résultats de la deuxième enquête sur l'existence d'une base sociale au développement durable menée sur demande du Conseil ainsi que deux avis importants que celui-ci venait d'approuver. Il s'agissait de l'avis sur les grandes lignes du Plan directeur fédéral politique de produits et environnement et du deuxième avis préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg.

Enfin, le dernier numéro de l'année (décembre 2002) revient sur le Sommet mondial et présente son avis sur le suivi de celui-ci, avis qui comprend une dizaine d'actions qui pourraient être menées par le gouvernement avant la fin de la présente législature.

Le périodique paraît sous le format A4. Il existe en français et néerlandais et est expédié gratuitement à environ 750 exemplaires dans chaque langue.

Site Web

Cette année, le site web du Conseil (<http://www.frdo-cfdd.be>) s'est enrichi de nouveaux éléments. Il comprend désormais une rubrique "groupes de travail" qui permet aux visiteurs de connaître les activités en cours des différents groupes de travail du Conseil. Le site possède aussi depuis cette année un moteur de recherche pour faciliter la visite. Avant, pendant et après le Sommet mondial sur le Développement durable, le site web a offert et offre toujours les documents de référence et des liens utiles en la matière. Le système de compteur des visites a été modifié. Le CFDD possède maintenant une meilleure vision du nombre de visites, les visites du secrétariat du Conseil n'étant plus comptabilisées. Le nombre de visiteurs en 2002 s'est élevé à une moyenne de 80 par jour (par mois, on atteint une moyenne de +/-1800 visites).

Billy Globe

Créé dans le cadre de l'enquête publique sur l'avant-projet du premier plan fédéral de développement durable (février, mars 2000) et relancé sous une nouvelle version en mai 2001, le site web Billy globe est un site éducatif bilingue sur le développement durable s'adressant au citoyen moyen.

Le site explique ce que signifie le développement durable et veut montrer que chacun peut et doit y contribuer. Billy Globe est orienté vers un large public, avec une attention particulière pour les jeunes, les enseignants et les formateurs. Dans le cadre du Sommet mondial de Johannesburg, le site Billy Globe a offert d'intéressants dossiers et interviews de personnalités politiques et de la société civile œuvrant pour le développement durable. En 2002, le nombre de visiteurs s'est élevé à une moyenne de 10.000 par mois.

Presse

Le CFDD a mis de plus en plus l'accent sur la communication. Des communiqués de presse sont envoyés après chaque assemblée générale pour annoncer et expliquer brièvement les avis approuvés et avant les symposiums pour les annoncer et inviter la presse. L'intérêt de la presse pour les activités du CFDD a ainsi cru tout au long de l'année.

En 2002, le Conseil a organisé deux conférences de presse. La première qui s'est tenue le 8 février 2002 s'intitulait "Rio+10 : dix années de conseils de développement durable en Belgique et préparation du Sommet de Johannesburg". Elle avait pour but, entre autres, d'informer la presse sur les initiatives du Conseil pour préparer Johannesburg. Plus d'une quinzaine de journalistes ont assisté à la conférence de presse, entre autres l'Agence Belga, VRT, RTL TVI, Canal Z, Le Soir, De Standaard, Het Laatste Nieuws, Europe Info Service, De Bond...



La seconde conférence de presse a eu lieu le 27 juin 2002 et avait pour but de présenter à la presse les résultats de l'Enquête sur l'existence d'une base sociale au développement durable 2002. Cette enquête était commandée par le CFDD à deux instituts de recherche : l'un de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'autre de la Katholieke Universiteit Leuven (KUL). *Le Soir*, *De Morgen*, *De Standaard* notamment étaient présents. Des articles sur les résultats de l'enquête sont ensuite parus dans *De Morgen*, *De Standaard*, *l'Echo* et *le Soir*.

La presse a aussi suivi de près le symposium organisé par le Conseil le 24 avril 2002 dans le cadre du Sommet mondial sur le Développement durable sur le thème de " production et consommation durables : une responsabilité commune " (voir ci-dessus). *La VRT*, *VTM*, *la RTBF radio*, *l'Agence Belga*, *Le Soir*, *La Libre Belgique* et *De Standaard*, entre autres, étaient présents au symposium. *Le Soir*, par exemple, a publié à la suite de ce symposium, un article intéressant sur l'avis que le CFDD a formulé en préparation du Sommet mondial et qui contenait dix priorités devant être défendues par le gouvernement.

Le président Rombouts et M. Jan De Smedt, secrétaire du Conseil, ont été interviewés à plusieurs reprises cette année, notamment par *De Morgen*, *la VRT-radio* et *la RTBF radio*.

On peut voir que le CFDD a sensiblement amélioré sa politique de communication et l'intérêt qu'il suscite auprès de la presse. Pour continuer dans cette voie, le CFDD a décidé de faire appel, en 2003, à un bureau de communication.

2.6. Recherches et études

Trois ans après la première enquête d'opinion sur la perception du développement durable en Belgique, le CFDD a financé en 2002 une deuxième enquête menée par les mêmes centres de recherche (ULB et KULeuven).

La deuxième enquête sur la base sociale du développement durable diffère en deux points de la première enquête de 1999. D'un côté, la population a été interrogée sur davantage de thèmes. Parallèlement aux questions relatives à l'environnement et au tiers-monde, des thèmes comme la consommation, la pauvreté et le chômage, et la participation ont également été abordés. D'un autre côté, un volet qualitatif a été adjoint à l'enquête quantitative (452 interviews téléphoniques utilisables). Dans cette partie qualitative, 54 figures clés et leaders d'opinion issus de différents secteurs ont été interrogés en profondeur sur leur vision du développement durable. Le texte de cette enquête est disponible sur le site web du conseil.

2.7. Représentations et contacts

Contacts avec le Parlement

Dans le cadre du suivi du Plan fédéral de développement durable (point 773), le secrétariat et plusieurs membres du Conseil ont été invités à un débat sur la " Prospective en matière de développement durable " au *Sénat* et ensuite à la *Chambre*. En ce qui concerne le Sénat, le débat était organisé par la Commission Finances et Affaires économiques et la Commission Affaires sociales et se tenait le mercredi 20 mars. Le président Rombouts y a fait une intervention sur le rôle, les activités du CFDD ainsi que l'évaluation que celui-ci fait de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable. Il a aussi abordé le niveau international, notamment la stratégie de durabilité de l'Union européenne et le Sommet mondial de Johannesburg. En ce qui concerne la Chambre, le débat se tenait le 16 avril 2002 au sein de la Commission de l'Economie.



Les membres du CFDD qui participèrent et prirent la parole pendant le débat étaient : M. Theo Rombouts (Président), Mme Thérèse Snoy (Inter-environnement Wallonie, IEW), Mme Lut Slabbinck (Algemeen Christelijk Vakverbond, ACV), Mme Isabelle Chaput (Fédération des entreprises de Belgique, FEB), prof. Jean-Pascal van Ypersele (Université catholique de Louvain, UCL). Le Premier Ministre Verhofstadt et le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Olivier Deleuze participèrent au débat.

Le 3 juillet 2002, l'*Union Interparlementaire – Groupe Belge* – a organisé un séminaire sur la préparation du Sommet mondial sur le Développement durable. Dans un exposé introductif, le président du Conseil, M. Theo Rombouts, a résumé les grandes lignes des avis du Conseil relatifs au Sommet, et M. Gunther Sleeuwagen, Ambassadeur itinérant pour l'environnement et le développement durable, a expliqué le processus préparatoire du Sommet aux niveaux national et international. Le Secrétaire d'État a exposé quelle était la position que la Belgique allait défendre lors du Sommet. Deux membres du Conseil (Mme Thérèse Snoy – Inter-environnement Wallonie - et M. Geert Fremout – VODO – ont ensuite répliqué aux différents orateurs, et ont attiré l'attention sur la position des ONG. Un échange de vues entre les parlementaires et les orateurs a clôturé le séminaire.

Au niveau international

Un membre du CFDD, le prof. Han Verschure a participé au Forum 2002 de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE). Le Forum avait pour thème " Les grands enjeux : la sécurité, l'équité, l'éducation et la croissance ", et s'est tenu du 13 au 15 mai à Paris.

Le CFDD a participé au Sommet mondial sur le Développement durable qui s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg. Le Conseil a également participé à la plupart des réunions de préparation du Sommet organisées par la Commission des Nations unies pour le Développement durable (CSD) et appelées Prepcoms (*preparatory committees*).

- La Commission du développement durable s'est réunie pour la première fois comme Comité préparatoire du Sommet mondial du développement durable du 30 avril au 2 mai 2001).
- Le prepcom 2 s'est tenu du 28 janvier au 8 février 2002 à New York.
- Le prepcom 3 s'est tenu du 25 mars au 5 avril 2002 à New York. Un membre du CFDD y a participé: M. Bart Bode (Broederlijk delen).
- Le dernier prepcom (4), organisé sous forme de conférence ministérielle, s'est tenu du 27 mai au 7 juin 2002 à Bali, Indonésie. Une délégation du CFDD y a pris part : M. Jan De Smedt (secrétariat), M. Bart Bode (Broederlijk Delen), M. Roland Moreau (Greenpeace), M. Geert Fremout (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO).

Le Sommet mondial du Développement durable a accueilli une large délégation du CFDD : M. Theo Rombouts (Président CFDD), M. Jan De Smedt (Secrétaire CFDD), M. Bart Bode (Broederlijk Delen), M. Roland Moreau (Greenpeace), M. Geert Fremout (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO), Mme Thérèse Snoy (Inter-environnement Wallonie, IEW), Mme Anne Panneels (Fédération générale du Travail de Belgique, FGTB), M. Claude Klein (Fédichem), prof. Edwin Zaccari (Université libre de Bruxelles, ULB), prof. Luc Hens (Vlaams Universiteit Brussel, VUB). Le Prince Philippe, Président d'honneur du CFDD, a également participé au Sommet mondial. D'autres membres du CFDD étaient présents au Sommet sous d'autres fonctions (hors délégation CFDD): le Professeur Han Verschure, Mme Jihane Annane, M. Luc Bas, M. Marc Pallemarts et M. Michiel Vandenbussche. Un rapport du Sommet mondial est disponible au secrétariat du CFDD.



Réseau international de relations (*networking*) entre Conseils de développement durable

En marge du Sommet mondial, le CFDD a organisé en collaboration avec le *Earth Council*, une ONG internationale basée au Costa Rica, une réunion internationale destinée aux Conseils de développement durable (2 septembre). Le thème de cette réunion était " *Mainstreaming Multi-Stakeholder Participation : The NCSD Agenda Beyond Johannesburg*". Le Prince Philippe y a fait un exposé sur l'importance de la participation et de l'implication de la population et des organisations sociétales dans la politique de développement durable.

M. Jan De Smedt a participé à la réunion annuelle du réseau *European Environmental Advisory Councils* (EEAC) qui a eu lieu du 16 au 19 octobre à Kilkenny en Irlande. Le CFDD est membre observateur de l'EEAC. A l'initiative du CFDD, il a été décidé à Kilkenny de créer un groupe de travail " Développement durable " au sein de l'EEAC. Le CFDD a ensuite organisé le 10 décembre 2002 à Bruxelles la première réunion du groupe *Sustainable Development* du EEAC. Cette rencontre a réuni des représentants de plusieurs Conseils de développement durable ou environnementaux venant de plusieurs pays européens (Belgique – CFDD, Flandre, Allemagne, France, Pays de Galle, Irlande, Grande Bretagne, Portugal, Lituanie, Lettonie) et a débouché sur des recommandations adressées à l'Union européenne en préparation du Sommet de Printemps 2003 : *Recommendations from the Sustainable Development Working Group of the network of the European Environmental Advisory Councils (EEAC) offered as a contribution to the post-Johannesburg review of the European Sustainable Development Strategy to be undertaken for the EU Spring Council 2003*.

Au niveau national

Au niveau national, le secrétariat du CFDD est invité en tant qu'observateur au Comité de Coordination du Ministère des Affaires Étrangères (service P60) qui prépare les réunions de la CSD et qui cette année a préparé la participation et les positions belges pour le Sommet mondial sur le Développement durable de Johannesburg. Le secrétariat du Conseil est aussi invité au Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement (CCPIE) des Services Fédéraux de l'Environnement et à la Commission "Convention Biodiversité" (groupe de travail CCPIE).

Depuis le mois de mars 2002, le Professeur Marie-Paule Kestemont siège, en tant que conseillère scientifique du CFDD, au Comité pour une production socialement responsable.

Jan De Smedt a été invité à participer comme intervenant à une après-midi de réflexion sur le suivi du Sommet mondial de Johannesburg organisée par le Mina Raad le 16 septembre 2002. Son intervention consistait notamment en une évaluation des résultats de Johannesburg, de la situation institutionnelle belge en matière de développement durable et quelques réflexions sur la participation, la communication, le rôle des politiques et des groupes-cibles.

Le 26 novembre 2002, le secrétariat et quelques membres du CFDD ont participé à la deuxième conférence internationale organisée par le Premier Ministre Verhofstadt sur le thème de la mondialisation : " *The Road to Cancun*".

Le personnel du secrétariat prend part également à des conférences, journées d'études, séminaires et fora, en Belgique et à l'étranger selon les thèmes et selon les moyens disponibles; Un aperçu de ces activités est disponible au secrétariat.



2.8. Secrétariat

Tâches

Le secrétariat est responsable de :

- ◇ la rédaction des projets d'avis sur base des discussions dans les groupes de travail;
- ◇ l'organisation des réunions : assemblées générales, réunions de Bureau, groupes de travail, tables rondes et symposiums organisés par le Conseil;
- ◇ la rédaction des rapports des réunions : assemblées générales, réunions de Bureau, groupes de travail, tables rondes et symposiums
- ◇ la rédaction (quatre fois par an) du "CFDD-Info";
- ◇ la rédaction du rapport d'activités et du rapport financier;
- ◇ l'organisation des conférences de presse et la rédaction des communiqués de presse;
- ◇ la composition et l'adaptation permanente du site web du conseil;
- ◇ les contacts avec le comité d'experts du site web *Billy Globe* ;
- ◇ le suivi des conférences sur le développement durable en Belgique et à l'étranger, et la rédaction des rapports destinés au membres;
- ◇ la collecte de la documentation nécessaire aux groupes de travail;
- ◇ la traduction des documents;
- ◇ la gestion, sous la responsabilité du Bureau;
- ◇ la comptabilité;
- ◇ l'accueil;
- ◇ l'administration.

Composition et répartition des tâches

En 2002, le secrétariat se composait des personnes suivantes :

- ◇ Jan De Smedt, secrétaire permanent (NL), licencié en sociologie : responsable de la conduite générale des travaux du secrétariat, de la représentation externe et de la communication ;
- ◇ Catherine Mertens, secrétaire permanente (FR), licenciée en biologie : responsable de l'organisation administrative du secrétariat, de la gestion financière et de l'élaboration du budget, collaboratrice scientifique du groupe de travail sensibilisation et communication, rapporteur des réunions statutaires du Conseil ;
- ◇ Marc Depoortere, collaborateur scientifique (FR), ingénieur civil physicien : collaborateur scientifique des groupes de travail Énergie et climat et Recherche scientifique ;
- ◇ Nathalie Maelfait, collaborateur scientifique (NL), licencié en anthropologie : collaboratrice scientifique pour le groupe de travail Stratégies de durabilité, responsable de la gestion du site web et de la rédaction du CFDD Info ;
- ◇ Stefanie Hugelier, collaboratrice scientifique (NL), licenciée en droit : collaboratrice scientifique du groupe de travail Normes de produits ;
- ◇ Karima Saqui (FR) licenciée en droit : collaboratrice scientifique du groupe de travail Relations internationales et responsable des contacts avec la presse ;
- ◇ Ingrid Emmery, secrétaire de direction (NL);
- ◇ Jean-Pierre Peetermans, comptable (NL).



3. Rapport financier

Le Conseil dispose d'une dotation à charge du budget fédéral, imputée à parts égales sur les crédits des Affaires sociales, Santé publique et Environnement, des services du Premier Ministre et de la Coopération au Développement. Cette dotation se montait en 2002 à 193.350 EURO, soit 64.450 EURO à charge de chacun de ces trois départements. Un budget de 123.945 EURO a été octroyé au Conseil par le Secrétaire d'État Deleuze depuis 2001.

Le Conseil disposait donc au départ en 2002, d'un total de 317.300 EURO. Le montant initial du budget de fonctionnement se montait à 303.000 EURO, dont 293.000 destinés au fonctionnement du Conseil et 10.000 au fonctionnement de l'informatique. Suite à un ajustement budgétaire, 11.000 EURO ont été enlevés des crédits de fonctionnement.

Afin de faciliter la gestion du personnel, les responsables politiques ont décidé de regrouper tous les dossiers au ministère des Affaires sociales, Santé publique et Environnement.

Conjointement à cela, suite à une décision du Bureau du Conseil entérinée par la loi-programme du 30 décembre 2001 et un accord politique entre les différents cabinets concernés, il a été décidé d'octroyer aux membres du personnel contractuel des compléments de traitement pour aligner leurs salaires sur ceux du Conseil National du Travail et du Conseil central de l'Économie. Un arrêté royal est actuellement en cours de discussion ; il devra permettre l'exécution de cette décision. Jusqu'au 1er octobre 2002, les membres du secrétariat du CFDD ont émargé directement au budget des trois départements de tutelle. Depuis cette date, les deux collaborateurs qui étaient payés sur le budget des SSTC ont été transférés au ministère des Affaires sociales, Santé publique et Environnement. Les trois collaborateurs qui ont été mis à disposition du CFDD par les Affaires étrangères n'ont, eux, pas encore été transférés.

Les compléments de traitement, qui devraient être octroyés à partir du 1er octobre 2002, sont à charge du budget de fonctionnement du Conseil. Pour 2002, 7.000 EURO ont donc été transférés sur une AB 11.04 du ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement.

Le montant disponible en 2002 pour le Conseil se chiffrait donc à 285.000 EURO pour son fonctionnement (général et informatique) et à 14.000 EURO pour ses investissements (meubles et matériel informatique) (voir tableau 1).

Le tableau 2 donne le détail des dépenses pour 2002. Le poste le plus important pour cette année est le poste " Jetons de présence " (41.374,60 EURO, au 1.1) : il y a eu en effet cette année un grand nombre de réunions pour les groupes de travail, suite aux très nombreuses demandes d'avis (voir au chapitre 2.4). Le poste " Traductions " reflète le même phénomène (30.022,73 au 3.17). Autres postes budgétaires importants :

- " Recherche " (31.047, au 4.4) : il s'agit d'une recherche demandée par le Conseil à l'initiative du groupe de travail Recherche scientifique et développement durable, sur les indicateurs et le processus participatif ;
- " Participation aux conférences " (26.800 EURO, 1.2) : plusieurs membres du Conseil, ainsi que le président et l'un des secrétaires, ont assisté au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg ;
- " Journées d'étude " (22.796,01, 4.2) : voir chapitre 2.5.

Les recettes des journées d'étude se sont montées à 1.572,39 EURO. Elles sont utilisées uniquement pour payer des petites factures relatives à des symposiums, et sont déjà déduites du chiffre des dépenses.

Le Conseil a investi cette année 11.626,22 EURO pour du matériel informatique (8).



Le solde des comptes 2002 est de + 14.327,16 EURO.

Tableau 1. Allocations de base du budget 2002, en EURO

code	description	montant	rubrique tableau 2
58.21.12.01.11	fonctionnement (non informatique)	275.000	1+2+3+4+5
58.21.12.04.34	fonctionnement informatique	10.000	6
58.21.74.01.03	investissements non informatique	2.000	7
58.21.74.04.06	investissements informatique	12.000	8



Tableau 2. Dépenses CFDD 2002, en EURO

	budget	dépenses	solde
A. Fonctionnement			
1. Rémunérations			
1.1. jetons de présence et frais de transport	48.320,70	41.374,60	
1.2. participation conférences	31.184,03	26.800,00	
1.3. rémunérations experts groupes de travail	4.956,97	5.522,35	
Total 1	84.461,70	73.696,95	10.764,75
2. Locaux du secrétariat			
2.1. entretien locaux	11.155,21	9.322,28	
2.2. traitement sol	1.983,15	994,00	
2.3. charges locatives	12.642,57	19.808,59	
2.4. électricité	2.478,93	1.689,03	
Total 2	28.259,86	31.813,90	- 3.554,04
3. Marchandises et services			
3.1. contrats (extincteurs, hygiène)	2.974,72	3.119,00	
3.2. cafétéria, réceptions, frais assemblées gén.	4.957,87	6.240,23	
3.3 contrats leasing (photocopieuse, fax, eau)	8.676,27	9.780,00	
3.4. petites fournitures	2.478,94	2.768,54	
3.5. petites dépenses (caisse)	1.735,25	2.527,00	
3.6. frais de port	3.718,40	3.908,00	
3.7. papier	1.487,36	752,60	
3.8. impression papier, enveloppes...	2.478,94	2.697,12	
3.9. téléphone, fax, internet, abonnements	7.436,81	10.276,56	
3.10. achat de livres, publications	1.983,15	3.427,30	
3.11. tickets repas	13.882,04	8.784,67	
3.12. cours de formation	4.957,87	0	
3.13. traductions	19.831,48	30.022,73	
3.14. concours de recrutement	2.478,93	0	
Total 3	79.078,03	84.303,75	- 5.225,72
4. Actions de sensibilisation et de communication			
4.1. cfdd info	14.873,60	14.640,29	
4.2. journées d'étude	63.368,87	22.796,01	
4.3. conférences de presse	2.478,94	1.273,14	
4.4. recherche	0	31.047,00	
Total 4	80.721,41	69.756,44	10.964,97
5. Contributions financières			
5.1. contribution EEAC	2.479,00	2.500,00	
Total 5	2.479,00	2.500,00	- 21,00
Total 1+2+3+4+5	275.000,00	262.071,04	12.928,96
6. Informatique			
6.1. maintenance, petit matériel	6.207,23	6.150,00	
6.2. cours de formation	3.792,77	3.398,00	
Total 6	10.000,00	9.548,00	452,00
Total A=1+2+3+4+5+6	285.000,00	271.619,04	13.380,96
B. Investissements			
7. Investissements non informatique			
7.1. GSM	247,89	187,99	
7.2. support lap-top	0	527,56	
7.3. stores pare-soleil	991,57	1.187,03	
7.4. 1 fauteuil de bureau	371,84	0	



	budget	dépenses	solde
7.5. réserve	388,70	0	
Total 7	2.000,00	1.902,58	97,42
8. Investissements informatique			
8.1. petit matériel	2.000,00	0	
8.2. câblage	1.239,47	0	
8.3. modems	500,00	203,00	
8.4. serveur	4.957,87	9.713,54	
8.5. 1 PC	1.487,36	1.709,68	
8.6. réserve	1.815,30	0	
Total 8	12.000,00	11.626,22	373,78
Total B= 7+8	14.000,00	13.528,80	471,20
TOTAL GLOBAL	299.000,00	285.147,84	13.852,16



Annexes

Annexe 1. Liste des membres 2002

Son Altesse Royale le Prince PHILIPPE (président d'honneur)

38 membres ayant droit de vote

De heer Bart BODE (Broederlijk delen)
 Mevrouw Claire BOSCH, (FEVIA)
 Monsieur Arthur BODSON (vice-président)
 Madame Isabelle CHAPUT (Fédération des Entreprises de Belgique, FEB)
 Mevrouw An CLIQUET (Birdlife Belgium) remplacée par Mevr. Valérie Kochuyt
 Mevrouw Hilde DE BUCK (Electrabel)
 Monsieur Geoffroy DE SCHUTTER (Inter-Environnement Bruxelles, IEB)
 Monsieur Bernard DECOCK (Fédération des Entreprises de Belgique, FEB)
 Madame Irène DEKELPER (Centrale Générale des Syndicats Libérales, (ACLVB/CGSLB)
 Madame Sophie ENGLEBIENNE (Oxfam-Solidarité)
 De heer Geert FREMOUT (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO)
 Professor Luc HENS (Vrije Universiteit Brussel, VUB)
 De heer Claude KLEIN (Fédération des Industries chimiques de Belgique)
 ... (Union des Classes moyennes)
 Professor Luc LAVRYSEN (Universiteit Gent, UG)
 De heer Geert LEJEUNE (World Wide Fund for Nature – Belgium, WWF)
 Monsieur Bruno MELCKMANS (Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB)
 Monsieur Roland MOREAU (Greenpeace Belgium)
 Madame Anne PANNEELS (vice-présidente)
 Madame Michèle PANS (Fédération Générale du Travail de Belgique, FGTB)
 Monsieur François PHILIPS (Fédération Générale des Travailleurs de Belgique, FGTB)
 Monsieur Marek POZNANSKI (Collectif Stratégies Alimentaires, CSA)
 Mevrouw Dominique RIGAUX (Samenwerkende Vennootschap voor Productie van Elektriciteit, SPE)
 De heer Theo ROMBOUTS (président)
 Madame Catherine ROUSSEAU (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, CRIOC)
 Mevrouw Lut SLABBINCK (Algemeen Christelijk Vakverbond van België, ACV)
 Madame Thérèse SNOY (Inter-Environnement Wallonie, IEW)
 Professeur Jean-Pierre THOME (Université de Liège, ULg)
 De heer Paul VAN CAPPELLEN (Onderzoeks- en Informatiecentrum van de Verbruikersorganisaties, OIVO)
 De heer Piet VANDEN ABEELE (De Unie van Zelfstandige Ondernemers, UNIZO)
 Mevrouw Saar VAN HAUWERMEIREN (Bond Beter Leefmilieu, BBL)
 Professeur Jean-Pascal van YPERSELE de STRIHOU (Université Catholique de Louvain, UCL)
 De heer Rudi VERHEYEN (ondervoorzitter)
 Mevrouw Han VERLEYEN (11.11.11)
 Professor Han VERSCHURE (Katholieke Universiteit Leuven, KULeuven)
 Monsieur Dominique WEERTS (Centre National de Coopération au Développement, CNCD)
 Monsieur Alain WILMART (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, CSC)
 Professeur Edwin ZACCAÏ (Université Libre de Bruxelles, ULB)

**Observateurs représentants des Ministres et des Secrétaires d'Etat**

Madame Myriam BACQUELAINE (Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, adjoint au Ministre des Affaires Etrangères, Eddy Boutmans)
De heer Luc BAS (Vlaamse Gewest)
Monsieur Jacques BAVEYE (Ministre des finances, Didier Reynders)
Monsieur Jacques BRASSINNE de LA BUISSIÈRE (minister van Binnenlandse Zaken Antoine Duquesne)
Monsieur Pino CARLINO (Conseil Économique et Social de la Région Wallonne, CESRW)
Monsieur Joseph DEJONGHE (Deutschsprachige Gemeinschaft) remplacé par M. Renaud DAELE
De heer Frank DEMEYERE (ministre de l'Economie et de la recherche scientifique chargé de la politique des grandes villes, Charles Picqué)
Madame Florence DIDION (Région de Bruxelles-Capitale)
Monsieur Paul DROGART (ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration Luc Van den Bossche)
Madame Patricia FOSCOLO (Conseil de l'Environnement de la Région Bruxelles-Capitale)
Madame Martine GILLET (vice-première ministre et ministre de l'Emploi Laurette Onkelinx)
Monsieur Christophe KELEKOM (Communauté française)
Monsieur Luc MABILLE (ministre des Télécommunications et des Entreprises et participations publiques Rik Daems)
De heer Marc PALLEMAERTS (secrétaire d'Etat à l'énergie et au développement durable Olivier Deleuze)
De heer Ivan PITTEVILS (premier ministre Guy Verhofstadt)
Monsieur Emmanuel SÉRUSIAUX (Région wallonne)
Madame Laurence SMETS (ministre de la Défense André Flahaut)
De heer Evert MARECHAL (secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Pierre Chevalier / secrétaire d'état Annemie Neyts)
De heer Michiel VANDENBUSSCHE (vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'intégration sociale et de l'Economie sociale Johan Vande Lanotte)
De heer Jan VANDERHAEGHE (minister van Justitie Marc Verwilghen)
Mevrouw Inès VERLEYE remplacée en cours d'année par Ulrik LENAERTS (ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, Jef Tavernier)
Monsieur Bruno VALETTE (vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports, Isabelle Durant)
... (minister van Sociale Zaken en Pensioenen Frank Vandenbroucke)
... (Vlaamse Gemeenschap)

Autres observateurs

Monsieur Henri BERNARD (Comité National de l'Energie)
Monsieur John CORNET d'ELZIUS (conseiller du Prince Philippe)
Monsieur Jacques DE BRAKELEER (Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable, CWEDD)
Mevrouw Patricia FOSCOLO (Conseil de l'Environnement de la Région Bruxelles-Capitale)
De heer Chris FRANZEN (Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest)
Madame Nadine GOUZÉE (Bureau Fédéral du Plan)
Professeur Marie-Paule KESTEMONT (Université Catholique de Louvain, UCL)
Monsieur J. LABBAR (Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale)
Professeur Jacqueline MILLER (Bureau Européen de l'Environnement, BEE)
Madame Delphine MISONNE (Centre de droit de l'environnement, FUSL)
De heer Kris PEETERS (Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen, SERV)



Monsieur Robert TOLLET (Conseil Central de l'Economie, CCE)
 De heer Jan VERHEEKE (Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen, MiNa-raad)
 De heer Willy WEYNS (Bond Beter Leefmilieu, BBL)

Annexe 2. Présences aux assemblées générales de 2002

Membres ayant droit de vote

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excuse, ... = membre non désigné					
	19/02	16/04	18/06	15/10	17/12
président et vice-présidents					
Rombouts Theo	x	x	x	x	x
Panneels Anne	x	x	-	x	x
Verheyen Rudi	x	x	x	x	x
Bodson Arthur	-	x	-	-	-
ONG Environnement					
Cliquet An/Valérie Kochuyt	x	x	-	x	x
De Schutter Geoffroy	x	-	x	0	x
Lejeune Geert	0	0	-	-	-
Moreau Roland	x	x	x	x	-
Snoy Thérèse /...	x	x	x	x	...
Van Hauwermeiren Saar	-	x	x	x	x
ONG Développement					
Bode Bart	x	x	x	x	x
Englebienne Sophie	0	-	-	x	x
Fremout Geert	x	x	x	x	x
Poznanski Marek	0	x	0	0	0
Verleyen Han	0	-	0	x	-
Weerts Dominique	0	0	0	0	0
ONG Consommateurs					
Rousseau Catherine	x	x	x	x	x
Van Cappellen Paul	x	x	-	-	-
organisations des travailleurs					
Dekelper Irène	-	-	-	x	-
Philips François	-	0	-	-	0
Melckmans Bruno	x	x	x	x	x
Slabbinck Lut/...	-	x	x
Pans Michèle/...	x	x	x
Wilmart Alain	x	x	-	x	-
organisations d'employeurs					
Bosch Claire	0	x	x	x	-



x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excuse, ... = membre non désigné					
	19/02	16/04	18/06	15/10	17/12
Chaput Isabelle	x	x	x	-	x
Decock Bernard	0	-	0	0	0
Klein Claude	-	x	x	x	x
Lacroix Barbara/...	x	x	0
Vanden Abeele Piet	x	x	x	x	x
producteurs d'énergie					
Rigaux Dominique	x	x	-	x	x
De Buck Hilde	x	0	x	x	x
milieux scientifiques					
Hens Luc	x	x	x	x	x
Lavrysen Luc	x	x	x	x	x
Thomé Jean-Pierre	-	-	-	0	-
van Ypersele de Strihou Jean-Pascal	x	x	x	-	x
Verschure Han	x	x	x	x	x
Zaccaï Edwin	x	x	x	-	-

Observateurs

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excuse, ... = membre non désigné					
	19/02	16/04	18/06	15/10	17/12
gouvernement fédéral					
Bacquelaine Myriam	x	0	0	0	0
Baveye Jacques	0	0	0	0	0
Brassinne de La Buisnière Jacques	0	0	0	0	0
De Laporte Jozef	0	0	0	0	0
Demeyere Frank	-	x	x	-	-
Drogart Paul	-	-	-	0	-
Ghekiere Dany	0	0
Gillet Martine	0	0	0	0	0
Mabille Luc	x	0	0	0	0
Pallemaerts Marc	x	0	0	0	x
Pittevils Ivan	0	x	0	0	0
Maréchal Evert	0	x	0	0	x
Vandenbussche Michiel	x	x	x	0	0
Vanderhaeghe Jan	0	0	0	0	0
Verleye Inès/Lenaerts Ulrik	0	0	0	0	x
Valette Bruno	x	0	0



x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excusé, ... = membre non désigné					
	19/02	16/04	18/06	15/10	17/12
...
<i>gouvernement des régions et communautés</i>					
Bas Luc	x	x	x	x	x
Dejonghe Joseph/Daele Renaud	x	x	-	...	-
Didion Florence	0	0	0	0	0
Kelekom Christophe	0	0	0	0	0
Sérusiaux Emmanuel	0	0	0	0	0
...
<i>conseillers scientifiques</i>					
Kestemont Marie-Paul	...	x	x	x	x
Miller Jacqueline	...	x	-	x	x
Misonne Delphine	...	x	x	x	x
Weyns Willy	...	0	x	x	-
<i>autres observateurs</i>					
Henri Bernard	0	0	0	0	0
Champagne Jean-Claude	0	0	0	0	0
De Brakeleer Jacques	0	0	0	0	0
Foscolo Patricia	0	0	0	0	0
Franzen Chris.	0	0	0	0	0
Gillet Roland	0	0	0	0	0
Labar Jacques	0	0	0	0	0
Peeters Kris	0	0	0	0	0
Tollet Robert	0	0	0	0	0
Verheeke Jan	0	0	-	-	-
Cornet d'Elzcius John	-	-	-	-	x
Gouzée Nadine	0	0	x	0	x



Annexe 3. Participation aux groupes de travail en 2002 (93 réunions, 890 participants)

Les sept groupes de travail du CFDD

SC = Sensibilisation et communication

BF = Biodiversité et forêts

EC = Énergie et climat

NP = Normes de produits

SD = Stratégies de durabilité

RS = Recherche scientifique développement durable

RI = Relations internationales

Groupes de travail	SC	BF	EC	NP	SD	RS	RI	Total 2002	Moyenne 2002
Réunions	10	0	18	22	14	13	16	93	93
1. Membres ayant droit de vote (et leurs représentants)									
ONG/ Environnement	18	0	49	49	25	9	6	156	1,68
ONG/ Développement	14	0	31	15	25	11	50	146	1,57
ONG/ Consommateurs(*)	9	0	0	9	2	1	3	24	0,26
Org. Employeurs	9	0	42	72	12	11	14	160	1,72
Org. Travailleurs	8	0	12	15	17	4	10	66	0,71
Producteurs énergie (*)	0	0	17	3	0	0	0	20	0,22
Monde scientifique	2	0	30	27	13	21	32	125	1,34
Total 1	60	0	181	190	94	57	115	697	7,49
2. Membres n'ayant pas de droit de vote (et leurs représentants)									
Pouvoirs publics	4	0	38	15	14	22	17	110	1,18
Conseillers scientifiques	0	0	0	22	17	3	0	42	0,45
Total 2	4	0	38	37	31	25	17	152	1,63
2. Membres n'ayant pas de droit de vote (et leurs représentants)									
Experts	21	0	4	4	3	6	3	41	0,44
Total participants	85	0	223	231	128	88	135	890	890
moyenne par réunion	8,5	0	12,4	10,5	9,1	6,8	8,4	9,57	9,57

(*) Groupes avec deux représentants au CFDD, les autres groupes ayant voix délibérative ont six représentants.



Annexe 4. Liste des avis 2002

1. **Avis sur un projet d'AR relatif aux factures de fourniture d'électricité et de gaz** (19 février 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
2. **Avis sur un avant-projet d'AR relatif à la puissance sonore produite par des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments** (19 février 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et , de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
3. **Avis sur les indicateurs de développement durable** (16 avril 2002), d'initiative
4. **Avis sur un avant-projet de loi modifiant la loi relative aux normes de produits** (16 avril 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
5. **Avis sur les substances et préparations dangereuses Transposition de quatre directives** (16 avril 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
6. **Avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg** (16 avril 2002), d'initiative
7. **Avis sur les grandes lignes du plan directeur fédéral *politique de produits et environnement*** (18 juin 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
8. **Avis sur deux projets d'AR relatifs à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans les peintures et vernis de décoration et dans les produits utilisés pour la retouche de véhicules** (18 juin 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
9. **Avis sur un projet d'AR relatif à la teneur en soufre du gasoil de chauffage** (18 juin 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
10. **Deuxième avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg** (18 juin 2002), demandé par le Premier ministre Guy Verhofstadt
11. **Avis sur un projet d'arrêté royal relatif aux factures de charbon et gasoil de chauffage** (18 juin 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
12. **Avis sur l'utilisation en Belgique des mécanismes de flexibilité** (18 juin 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
13. **Avis relatif aux substances et préparations dangereuses Transposition de deux directives (créosote)** (18 juin 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
14. **Avis sur les niveaux d'émissions de NOx et CO pour les chaudières de chauffage central** (15 octobre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
15. **Avis général sur les notes stratégiques sectorielles, et thématiques de la DGCI** (15 octobre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
16. **Avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI sur l'agriculture et la sécurité alimentaire** (15 octobre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans



17. **Avis sur la note stratégique thématique de la DGCI sur l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes** (15 octobre 2002), demandé par le Secrétaire d'Etat à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
18. **Avis sur les métaux lourds dans les emballages** (15 octobre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
19. **Avis sur la dissémination volontaire dans l'environnement ainsi que la mise sur le marché des ogm** (15 octobre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
20. **Avis sur des substances et préparations dangereuses (composés organostanniques)** (15 octobre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
21. **Avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI sur la construction de la paix** (15 octobre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
22. **Premier avis faisant suite au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg** (15 octobre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
23. **Avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI concernant les soins de santé de base** (17 décembre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
24. **Avis sur la note stratégique thématique 'Environnement' de la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGCI)** (17 décembre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
25. **Avis sur des mesures de prévention et autres en vue de limiter la pollution de l'environnement par les véhicules et de promouvoir un mode de production durable des véhicules** (17 décembre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Monsieur Jef Tavernier
26. **Avis sur la note stratégique sectorielle de la DGCI sur l'enseignement et la formation** (17 décembre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans
27. **Avis sur le projet de Plan national d'action Environnement Santé** (17 décembre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Monsieur Jef Tavernier
28. **Avis relatif à la protection de l'atmosphère contre les émanations de gaz et particules des engins mobiles non routiers** (17 décembre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Monsieur Jef Tavernier
29. **Avis relatif aux dénominations, aux caractéristiques et à la teneur en plomb des essences pour les véhicules à moteur** (17 décembre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
30. **Avis sur un projet d'AR relatif à l'évaluation des incidences sur l'environnement du programme indicatif des moyens de production d'électricité, du plan de développement du réseau de transport d'électricité et du plan indicatif d'approvisionnement en gaz naturel** (17 décembre 2002), demandé par le Secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
31. **Avis sur l'avant-projet de plan directeur fédéral (2003-2005) Politique des produits et environnement** (17 décembre 2002), demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Monsieur Jef Tavernier